

**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
MUSIQUE DANSE ART DRAMATIQUE**

REGLEMENT DES ETUDES
(Mise à jour août 2023)

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| MISSIONS ET PRESENTATION DU CONSERVATOIRE | 2 |
| MODALITES D'ADMISSION | 3 - 4 |
| OFFRES DE FORMATION ET SOCLES PEDAGOGIQUES | 5 - 7 |
| La pratique collective | |
| Les productions artistiques publiques | |
| L'école du spectateur et les rencontres artistiques | |
| L'évaluation continue | |
| DISPOSITIFS DE SENSIBILISATION, DE DECOUVERTE ET D'ORIENTATION | 8 - 11 |
| FORMATIONS DIPLOMANTES | 12 - 47 |
| Formations par cycles | |
| Généralités et disciplines principales | 13 |
| Objectifs des cycles | 14 |
| Parcours croisé | 15 |
| Examens de fin de cycle et unités d'enseignement | 16 - 18 |
| Programme pédagogique et contenu des examens de fin de cycle : | |
| « Cursus » études instrumentales | 19 - 23 |
| « Cursus » voix de l'enfant et de l'adolescent | 24 - 26 |
| « Cursus » voix de l'adulte – chant lyrique | 27 - 29 |
| « Cursus » musiques actuelles amplifiées | 30 - 31 |
| « Cursus » composition électro-acoustique | 32 - 33 |
| « Cursus » danse (classique, contemporain) | 34 - 36 |
| « Cursus » théâtre | 37 - 38 |
| Classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) | |
| Généralités, statut étudiant | 39 |
| Conditions d'entrée | 40 |
| Contenu pédagogique, examens DEM-DEC-DET, validation des UE | 41 - 42 |
| DISPOSITIFS EN LIEN AVEC L'EDUCATION NATIONALE | 43 - 44 |
| Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) | 44 |
| PARCOURS NON DIPLOMANTS | 45 - 49 |
| Parcours personnalisé | 46 |
| Cursus aménagé adulte | 47 |
| Soutien à la pratique amateur | 48 |
| Parcours adapté | 49 |
| ANNEXES | 50 - 65 |
| | 51 |
| Ages pour débiter une pratique artistique au Conservatoire de Nîmes | |
| Liste pratiques collectives – Etudes instrumentales et vocales | 52 - 55 |
| Informations CPES | |
| CPES musique et CPES théâtre | 56 |
| CPES Musiques actuelles (programme pédagogique) | 57 |
| Lettre de cadrage examen d'entrée CPES spécialité musique | 58 - 65 |
| Lettre de cadrage validation de l'UV dominante DEM musique | 66 - 71 |
| Classes préparatoires DEC / Danse classique, danse contemporaine | 72 |
| Projets de réalisation artistique des élèves en 3C et CPES | 73 - 77 |

Les missions du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Nîmes (CRD) sont précisées dans le Règlement intérieur du 7 juillet 2018 et notamment :

1.2 : Le Conservatoire a pour mission centrale l'éveil artistique, la sensibilisation et la formation de musiciens, danseurs et comédiens, sans préjuger de leur future pratique amateur ou professionnelle. Il offre un cycle d'enseignement spécialisé à visée professionnelle pour ceux qui en sont désireux et dont les capacités seront vérifiées.

1.3 : Le Conservatoire exerce ses missions pédagogiques et artistiques en cohérence avec les schémas d'orientation du Ministère de la Culture. Les diplômes délivrés aux élèves du Conservatoire sont reconnus par l'Etat et témoignent des compétences techniques et artistiques, des connaissances et de l'engagement de ceux qui les ont obtenus.

Le Conservatoire de Nîmes, Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Musique, Danse et Art Dramatique, a vu son classement renouvelé par le Ministère de la Culture en octobre 2015.

Il propose des parcours de formation initiale pour la pratique amateur dans les trois spécialités artistiques musique, danse et théâtre.

Pour les élèves désireux de poursuivre dans une voie de professionnalisation, le label Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur, obtenu en septembre 2020 pour le réseau des Conservatoires de Perpignan, Narbonne, Béziers Carcassonne et Nîmes (réseau ROM), leur permet de suivre cette préparation au cours de laquelle un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM), Chorégraphiques (DEC) ou Théâtrales (DET) peut être délivré.

Son offre de formation s'enrichit par une diversité des dispositifs non diplômants, pouvant toucher un large éventail de publics.

Le Règlement des études est un outil indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. Les informations qui y sont consignées concernent aussi bien les élèves et leurs parents que les équipes pédagogiques et administratives. L'enseignement étant le cœur des missions d'un établissement artistique, son règlement en définit les contours précis qui s'appliquent à tous.

Le Conservatoire est aussi un pôle ressources, d'information, d'orientation et de conseil. Il dispose par ailleurs d'une médiathèque accessible aux élèves et enseignants du Conservatoire (site de la Prévôté) avec un fonds documentaire de partitions, livres, CD et DVD portant sur l'art dramatique, la danse et la musique. Deux ordinateurs en accès libre répondent aussi aux demandes des usagers pour leurs travaux de recherche.

Enfin, le CRD de Nîmes est un lieu d'échanges, de diffusion et de création. Dans le cadre de ses missions de rayonnement, il propose tout au long de l'année une saison artistique et culturelle avec des productions d'élèves et des spectacles et des concerts créés et interprétés par les enseignants artistes du conservatoire.

RENCONTRES-TESTS et EXAMENS D'ENTREE

CANDIDATS DEBUTANTS / RENCONTRES-TESTS

Des « rencontres-tests » sont mis en place pour les **nouveaux élèves débutants** afin de cerner leur motivation, la pertinence de leur projet d'apprentissage au Conservatoire, tout comme la capacité à s'insérer dans un groupe

CANDIDATS NON DEBUTANTS / EXAMENS

Pour les **candidats non débutants**, des « examens » permettent de situer le niveau dans la pratique, ainsi que le degré d'appétence afin de répondre au mieux à la demande.

MUSIQUE

Candidats débutants / « Rencontres-tests »

Durée : De 10 minutes à 1h (en fonction des disciplines / proposition d'un circuit de découverte d'instruments)

Déroulé (à titre d'exemple et selon les disciplines) : Conversation et petits exercices musicaux entre l'élève et les enseignants. Ils peuvent être une reproduction mélodique, rythmique ou de coordination. Ce sont souvent de courts motifs joués par l'enseignant et reproduits par l'élève. Les candidats peuvent être invités à chanter une chanson ou essayer un son sur l'instrument.

Candidats non débutants / « Examens »

Durée : De 10 à 15 minutes en fonction du niveau présenté

Déroulé : Programme libre, au choix du candidat, entretien, test musical et technique adaptés.

DANSE

Candidats débutants / « Rencontres-tests »

Durée et déroulé : 1 heure environ / Séance collective

Candidats non débutants / « Examens »

Durée et déroulé : 1 heure environ / cours collectif - séance d'échauffement dirigée - et présentation par le candidat d'une courte chorégraphie (ou variation)

ART DRAMATIQUE

L'intégration à la classe d'art dramatique se fait à l'issue d'un **stage de quatre semaines** durant lequel les élèves devront tout à la fois :

- préparer une scène dialoguée du répertoire contemporain avec pour partenaire un « ancien » élève
- participer chaque semaine à une séance collective réunissant anciens et nouveaux élèves.

Tous les prétendants expérimenteront au travers d'un travail collectif, mais aussi plus individuel, l'investissement nécessaire et attendu pour cet enseignement.

A l'issue de ce stage, une audition est programmée. Elle concerne tous les élèves et est organisée afin de constituer plusieurs groupes cohérents d'une douzaine d'élèves répartis en fonction de leur cycle, âge et disponibilité.

4

RESULTATS

Les résultats d'admission sont publiés par voie d'affichage sur les sites du Conservatoire. Un accueil téléphonique est également assuré pour transmettre les résultats.

Trois possibilités de résultats : Admis, liste d'attente (avec attribution d'un rang) ou non admis.

Pour les candidats admis :

Si vous êtes admis dans plusieurs disciplines instrumentales, un seul choix est possible. Vous ne pourrez pas débiter l'apprentissage de deux instruments la même année.

Pour les candidats sur liste d'attente ou non admis :

Notre établissement ne pouvant accueillir par classe qu'un nombre limité d'élèves et malgré notre bienveillance, tous les postulants ne seront admis dans la discipline du choix.

Si vous êtes sur **liste d'attente**, vous serez contacté dès qu'une place se libérera.

Pour les **candidats non admis**, la communication des résultats sera faite par l'enseignant, dans un but d'échange et de progression.

Il sera possible de passer une nouvelle « rencontre-tests » dans des classes où il reste de la place.

OFFRES DE FORMATION

Le Conservatoire de Nîmes assure des formations dans une trentaine de disciplines instrumentales, chorégraphiques et théâtrales.

Tenant compte de la diversité des profils des élèves (âge, niveau de pratique) et de leur projet présent et/ou futur (spectateurs avertis, artistes amateurs, candidats à un avenir dans le domaine artistique, etc.), le Conservatoire propose une diversité de parcours de formation (diplômant, non diplômant ou professionnalisant) pouvant toucher un large public.

La formation est globale et s'élabore dans une logique de complémentarité pour renforcer les apprentissages.

L'évaluation continue, formalisée par des bulletins accessibles dans l'espace élève extranet, permet à tous les élèves de se situer dans leur progression personnelle.

Types de parcours :

| | OFFRES DE FORMATION | DISCIPLINES |
|-------------------------|---|-------------------------|
| | Dispositifs de sensibilisation, de découverte et d'orientation (éveil, initiation, orientation, Parcours découverte...) | Danse, musique |
| Parcours diplômants | Formations diplômantes par cycles / Apprentissage musical, chorégraphique ou théâtral organisé par cycles | Danse, musique, théâtre |
| | Classes préparatoires à l'enseignement supérieur / Dispositif permettant aux élèves de poursuivre des études dans une voie de professionnalisation et de préparer le Diplôme d'Etudes Musicales, Chorégraphiques et Théâtrales | Danse, musique, théâtre |
| Parcours non diplômants | Parcours personnalisé | Danse, musique |
| | Parcours adapté | Danse musique, théâtre |
| | Cursus aménagé adulte (niveaux débutant et avancé) | Musique |
| | Soutien à la pratique adulte amateur (niveau confirmé) | Danse, musique |

Le contenu de chaque parcours est explicité dans les différentes parties de ce Règlement d'Etudes.

L'apprentissage et l'approfondissement d'un domaine artistique impliquent un engagement de l'élève, en termes de motivation, d'assiduité, de travail personnel, mais aussi d'ouverture aux autres, dans l'échange et le partage en collectif.

Dans les annexes de ce Règlement d'études, les élèves débutants trouveront des informations sur les âges pour commencer une pratique artistique (document téléchargeable sur le site du Conservatoire).

Dans le but d'accompagner progressivement les élèves vers une autonomisation, l'enjeu – quel que soit le parcours de formation de l'élève - est de stimuler la curiosité, la créativité, le sens critique des élèves et de fournir des repères culturels ouverts.

Dans cette perspective, le programme pédagogique du Conservatoire – en danse, en musique et en théâtre - repose sur des bases qui donnent tout leur sens aux acquisitions dans chaque pratique :

- la pratique collective,
- les productions artistiques publiques,
- l'école du spectateur et les rencontres artistiques,
- l'évaluation continue.

LA PRATIQUE COLLECTIVE

Quel que soit le parcours de formation de l'élève et son choix de pratique (art dramatique, danse, musique), la pratique collective est **au cœur de la pédagogie** du Conservatoire. Favorisant l'écoute de soi et de l'autre, le partage et l'échange, la pratique collective génère une émulation positive permettant à tous et à chacun de développer et de renforcer les apprentissages dans le plaisir.

Dans cette logique, pratiquer au Conservatoire un instrument de manière exclusive, sans articulation avec d'autres dispositifs collectifs, n'est pas envisageable

En musique, les pratiques collectives instrumentales et vocales proposées par le Conservatoire sont nombreuses, diversifiées et adaptées à l'âge et au niveau de pratique des élèves : cours collectifs ou en petits groupes, ateliers, chœurs, ensembles pluri-instrumentaux et vocaux, orchestres s'inscrivent à part entière dans le cadre du programme pédagogique.

Des ateliers thématiques (hebdomadaires, mensuels ou par sessions) sont aussi organisés.

LES PRODUCTIONS ARTISTIQUES PUBLIQUES

Source de rencontre, d'échange et de stimulation, **les élèves sont amenés à participer et à se produire** régulièrement (spectacles, concerts, auditions, etc.). Ces productions publiques s'intègrent pleinement à leur formation et à l'évaluation continue.

L'ECOLE DU SPECTATEUR ET LES RENCONTRES ARTISTIQUES

Le Conservatoire propose – dans le cadre de la programmation de sa saison artistique et culturelle - des spectacles et des concerts créés et interprétés par les artistes enseignants du Conservatoire.

Ces manifestations participent à la sensibilisation du regard et de l'écoute des élèves.

Par ailleurs, le Conservatoire organise des temps de rencontre et/ou de pratique avec des artistes de tous horizons, en lien avec les partenaires culturels du territoire. Ces rencontres permettent aux élèves de découvrir ou de se sensibiliser à d'autres pratiques, d'approfondir leur domaine artistique, d'élargir leur culture.

Prenant différentes formes (masterclass, sensibilisations, conférences, etc.), ces temps d'échange, de partage et de découverte participent pleinement à la formation des élèves.

L'EVALUATION CONTINUE

La notion d'évaluation s'applique à tous les parcours qu'ils soient diplômants ou non diplômants.

L'élève est évalué selon des critères communs à toutes les disciplines, mais aussi selon les critères spécifiques à chacune d'entre-elles. L'évaluation permet à l'élève de se situer par rapport à lui-même et aux autres, et aux enseignants de l'accompagner et de l'orienter tout au long de son apprentissage.

Elle a comme support les bulletins d'évaluation continue et s'exerce également lors de prestations publiques.

L'implication de l'élève dans l'apprentissage, l'assiduité, le travail personnel en dehors du temps des cours (pratique instrumentale, révision des notions de formation musicale, travail des scènes théâtrales, travaux en culture chorégraphique, etc.) participe dans les appréciations globales de l'évaluation continue.

Barème de l'évaluation continue :

A : Très bien

B : Bien

C : Insuffisant

D : Problématique pour la suite de la scolarité ; cette évaluation entraîne

- au premier trimestre, une rencontre avec l'enseignant
- au deuxième trimestre, un échange entre l'équipe pédagogique et un message d'information est envoyé à la famille
- au troisième trimestre, un entretien avec la famille et la Direction (ou son représentant)

7

Informations générales

Les professeurs accompagnateurs / accompagnatrices

L'enseignement au CRD de Nîmes mobilise également la ressource de professeurs accompagnateurs (pianistes et percussionniste) qui travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues des autres disciplines et sont des enseignants à part entière. Les accompagnateurs peuvent être sollicités par les professeurs et les élèves.

Des permanences sont mises en place chaque année sur les trois sites du CRD. Ils accompagnent principalement les disciplines instrumentales, vocales et chorégraphiques lors des cours, auditions, masterclass, concerts et spectacles, mais également de façon ponctuelle les classes de chorale et les examens de fin d'année.

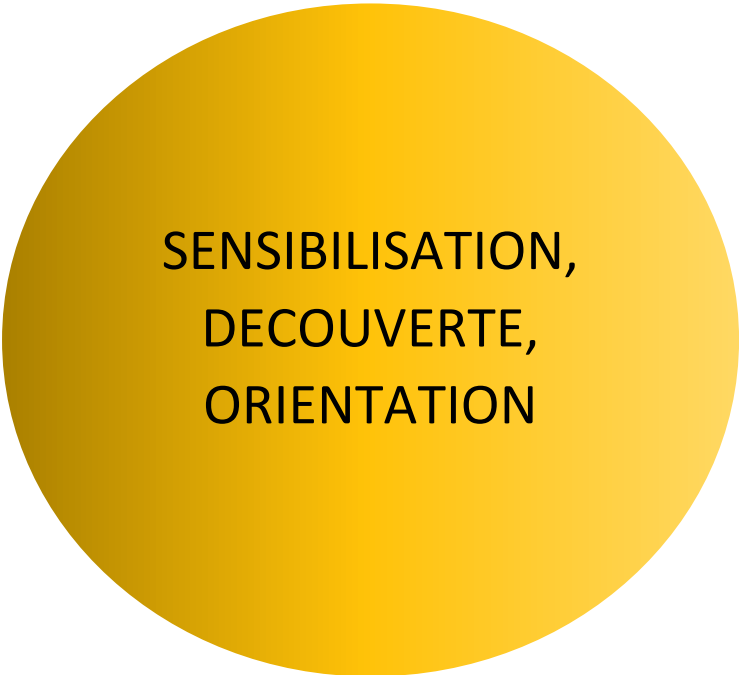
L'enseignant-référent

Le plus souvent c'est le professeur de la discipline principale dite dominante.

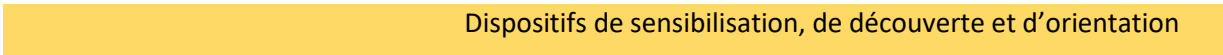

Une discipline « dominante » est la pratique artistique principale qui est approfondie en lien avec d'autres disciplines dites « complémentaires ».

L'enseignant-référent est l'interlocuteur privilégié de l'élève ; il l'accompagne tout au long de son parcours dans ses choix artistiques et l'aide dans les attendus du cursus.




Il vérifie les Unités d'Enseignement (U.E.) - et leur validation- pour l'attribution des brevets, certificats et diplômes.



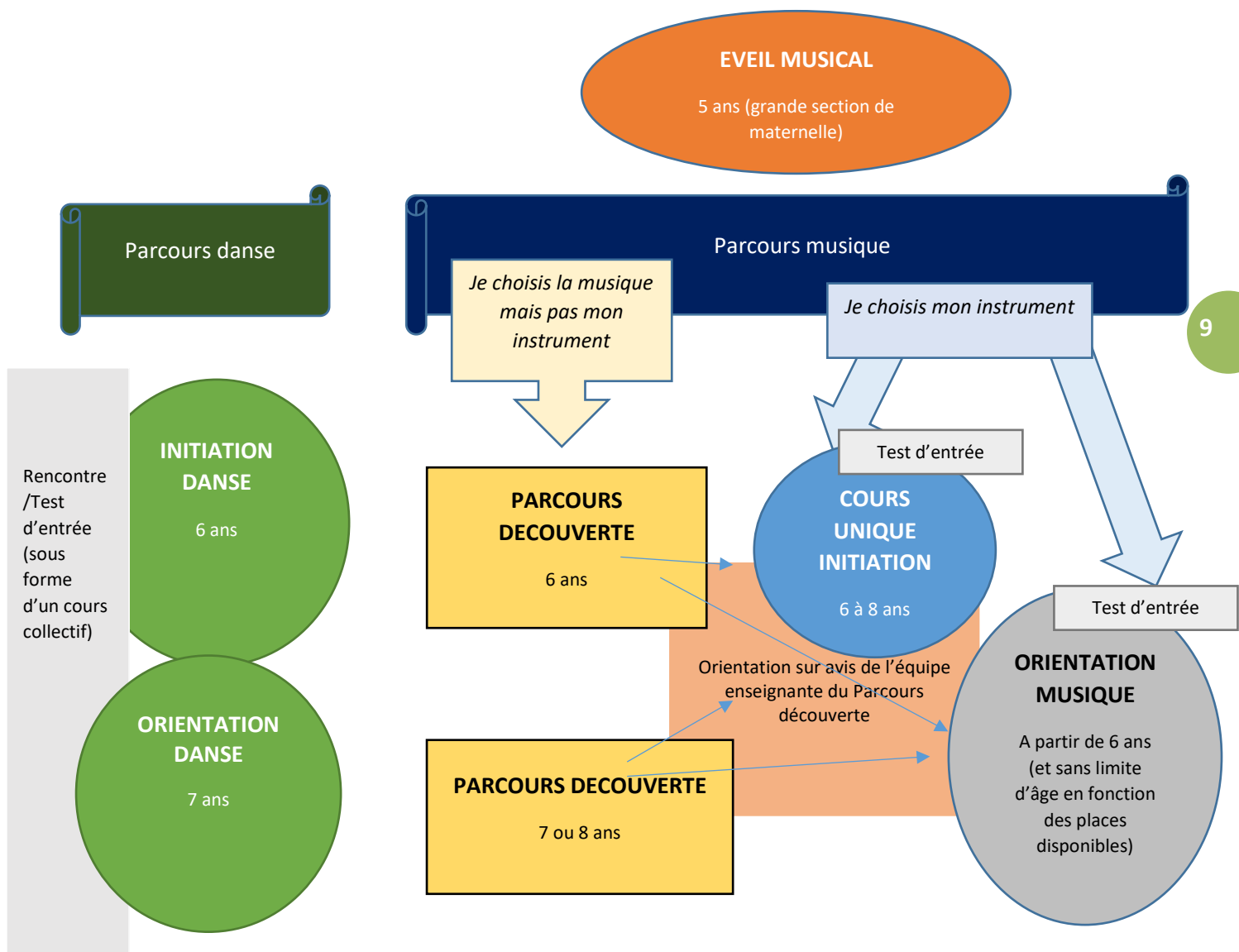
SENSIBILISATION,
DECOUVERTE,
ORIENTATION



Dispositifs de sensibilisation, de découverte et d'orientation



PERIODE DE SENSIBILISATION, DE DECOUVERTE ET D'ORIENTATION



Majoritairement proposé aux jeunes enfants (et sans limite d'âge en fonction des places disponibles pour « orientation musique »), les parcours proposés dans la **période dite « de sensibilisation, de découverte et d'orientation »** - dispositifs non diplômants - permettent d'éveiller et d'initier les élèves à la musique et à la danse.

EVEIL MUSICAL

Pour les enfants de 5 ans, une sensibilisation est proposée afin d'affiner les perceptions et de développer les premières aptitudes à une activité artistique. L'activité qui privilégie le mode collectif est conçue de manière globale, dans une démarche où le corps en mouvement est mis en relation avec le monde sonore et avec l'espace.

Il laisse toute liberté à l'enfant de s'orienter, par la suite, vers une formation musicale ou chorégraphique. Ces phases ne constituent pas une entrée automatique dans les parcours suivants.

(Inscription en grande section de maternelle, 5 ans dans l'année en cours)

Programme pédagogique : 1 cours collectif de 45 min hebdomadaire

INITIATION DANSE

Pour les enfants de 6 ans, ce cours permet à l'élève d'explorer l'espace et le temps, d'éveiller sa perception du mouvement, de développer sa créativité au travers d'éléments gestuels simples. Une approche de l'école du spectateur peut être proposée.

Programme pédagogique : 1 cours de danse de 1h

ORIENTATION INSTRUMENTALE ET ORIENTATION DANSE

Conçu comme une année probatoire à l'orée du premier cycle (**à partir de 6 ans en musique et 7 ans en danse**), cette phase permet à l'élève de commencer la pratique d'un instrument ou la pratique de la danse.

Associée à une formation musicale, chorégraphique et vocale collective, cette orientation permet à l'enfant de confronter son choix à la réalité d'une première pratique et de confirmer sa motivation.

A l'issue de cette année, l'élève sera soit intégré en cycle 1, soit réorienté vers une autre discipline.

Programme pédagogique « orientation instrumentale » : Instrument (30') en individuel ou pédagogie de groupe + Formation Musicale* (45' ou 1h selon l'âge)

*La pratique collective vocale est incluse dans le cours de FM

Programme pédagogique « orientation danse » : 1 cours de danse

PARCOURS DECOUVERTE

Durée : 1 an

Première expérience permettant de goûter aux plaisirs d'un premier geste instrumental et/ou chorégraphique, le Parcours découverte est proposé aux **enfants entre 6 et 8 ans**, encore indécis dans le choix d'un instrument de musique.

Il permet d'explorer par une approche concrète et ludique l'espace et le temps, d'éveiller leur curiosité et de développer leur créativité.

Ce Parcours découverte peut être vécu comme une fin en soi ou créer l'élan vers un apprentissage plus approfondi l'année suivante dans un cursus musical ou chorégraphique.

Programme pédagogique :

Parcours
découverte
(6 ans)

Choix A :

Un cours collectif d'initiation musique et danse ou mouvement (1h)

+

Un atelier instrumental (30') en petit groupe (3 ou 4 enfants)

Choix B :

Un cours collectif de découverte musicale (1h)

+

Un atelier instrumental (30') en petit groupe (3 ou 4 enfants)

Parcours
découverte
(7-8 ans)

Un cours collectif de "formation musicale découverte" (1h)

+

Un atelier instrumental (30') en petit groupe (3 ou 4 enfants)

11

Tout au long de l'année scolaire, les enfants découvrent les différents instruments enseignés au Conservatoire, à raison d'environ 2 ateliers de sensibilisation par instrument. L'ensemble du programme est organisé le même jour de manière hebdomadaire.

Les élèves issus du Parcours découverte sont soumis.es aux mêmes conditions d'admission dans les classes instrumentales ou de danse qu'un élève débutant.

COURS UNIQUE - INITIATION

Ce dispositif propose de commencer la pratique d'un instrument par le collectif.

Il est proposé comme une alternative à l'organisation classique pour les **enfants débutants âgés de 6 à 8 ans**. Il concerne la première année et peut être prolongé dans le cadre du premier cycle.

Le groupe qui porte un nom dédié (par exemple, Holos, Konmoto, Dali, Les Troubadours...) est encadré par plusieurs enseignants qui assurent un **apprentissage global**.

Une liste des cours uniques avec les instruments concernés est consultable au secrétariat pédagogique.

Programme pédagogique : 1 cours hebdomadaire d'1h30 alternant des séquences collectives et des séquences en pédagogie de groupe restreint.

FORMATIONS
DIPLOMANTES



Formation en cycles

Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES)



Les études au Conservatoire de Nîmes - en **musique, danse et théâtre** - sont structurées en trois cycles de formation amateur et un cycle d'orientation professionnelle pour les élèves envisageant des métiers dans la filière artistique.

LES « CURSUS » / Une formation par cycles

DISCIPLINES PRINCIPALES

Les formations en cycles permettent à l'élève d'approfondir une discipline principale (encore appelée dominante) avec l'appui des disciplines complémentaires qui s'inscrivent à part entière dans le programme pédagogique.

Toutes les disciplines sont également appelées Unités d'Enseignement (U.E.).

| CURSUS | DISCIPLINE PRINCIPALE |
|---|--|
| MUSIQUE / Etudes instrumentales | Instruments à vent, famille des bois (basson, clarinette, flûte traversière, hautbois, saxophone) ; instruments à vent, famille des cuivres (cor, trompette, trombone, tubas) ; instruments à cordes frottées (alto, contrebasse, violon, violoncelle) ; instruments polyphoniques (guitare, harpe, piano) ; percussions |
| MUSIQUE / Voix de l'enfant et de l'adolescent | Chœur |
| MUSIQUE / Coursus voix de l'adulte | Chant lyrique |
| MUSIQUE / Musiques actuelles amplifiées | Répétition de groupe (clavier, guitare électrique, guitare basse électrique, batterie, voix) |
| MUSIQUE / Composition électroacoustique | |
| DANSE | Danse classique |
| | Danse contemporaine |
| THEATRE | |

Les schémas des pages suivantes décrivent les cycles de chaque cursus et les disciplines complémentaires dans les différents niveaux.

DEFINITION DU CYCLE

Selon les directives des Schémas d'orientation pédagogique élaborés par la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture, les études musicales, chorégraphiques et théâtrales sont structurées en cycles d'apprentissage.

Un cycle est une période souple de formation qui permet à l'élève d'acquérir les compétences attendues en suivant son propre rythme d'apprentissage.

Chaque cycle peut être envisagé comme une finalité en soi.

OBJECTIFS DES CYCLES DE FORMATION

Cycle 1 - S'engager dans une pratique artistique

Conçu comme un tout cohérent, ce cycle est celui du choix de la discipline artistique et des apprentissages fondamentaux. Il permet à l'enfant :

- **En musique** (à partir de 7 ans) de vivre une première expérience à travers le chant choral, la formation musicale, une technique instrumentale de base et de découvrir une pratique collective qu'il/elle pourra développer en deuxième et troisième cycles.
Durée du cycle : de 3 à 5 ans.
- **En danse** (à partir de 8 ans) d'acquérir des éléments techniques de base, d'approfondir la structuration corporelle et l'expression artistique, ainsi que de découvrir des œuvres chorégraphiques.
Durée du cycle : de 3 à 4 ans.
- **En art dramatique** (à partir de 15 ans) de permettre une première découverte du théâtre, de l'exploration du jeu dramatique, un travail individuel et collectif permettant de se déterminer dans le choix de cette orientation.
Durée du cycle de 1 à 2 ans.

Nota Bene : A tout moment des cycles 1 et 2, une réorientation peut être demandée par l'enseignant ou la famille. Elle sera accordée sous réserve des places disponibles et sur avis de l'équipe enseignante.

Cycle 2 - Approfondir une pratique artistique

C'est le cycle d'approfondissement des connaissances : il prolonge les acquis du premier cycle en permettant à l'élève d'accroître son expérience et ses savoir-faire, de développer son ouverture culturelle et ses aptitudes artistiques, d'acquérir une certaine autonomie et d'exprimer des choix quant à sa pratique. De même, sa capacité grandissante à tenir sa place dans une pratique collective participe de son éducation au sein du groupe en tant qu'élément dynamique.

Cycle 3 - Développer son projet personnel

Le troisième cycle est celui de l'affirmation des aptitudes artistiques et techniques en vue de développer un projet artistique personnel. Aboutissement du cursus de formation au Conservatoire, ce cycle permet à l'élève d'acquérir une autonomie pour sa future pratique.

Quelle que soit la pratique artistique de l'élève (art dramatique, danse ou musique), l'obtention du certificat d'études implique la réalisation d'un projet personnel artistique et la validation de ce dernier (informations complémentaires en annexes à ce Règlement d'Etudes).

DISPOSITIF ASSOCIE – « Parcours croisé » (études en « double cursus »)

Doubles spécialités

Il est possible mais non souhaitable de débiter dans deux spécialités (musique et danse) la même année.

Pour les élèves qui ont commencé un double cursus (danse et musique, musique et théâtre, danse et théâtre), l'avancement dans les deux cursus peut contraindre à faire un choix. Une proposition de l'équipe pédagogique et de la Direction peut permettre de moduler les enseignements suivis en fonction du projet personnel de chaque élève et d'éviter l'abandon d'une spécialité.

Un double cursus danse (contemporaine et classique) couplé à un cursus complet en musique ne sont pas encouragés. Cependant, sur simple demande, une étude au cas par cas est envisagée.

Dans ce cas, il est conseillé de prendre contact avec les enseignants référents (musique et danse) qui pourront, de façon coordonnée, définir la meilleure orientation en tenant compte du profil et du projet personnel de chaque élève.

Doubles disciplines

Il n'est pas possible de débiter deux instruments la même année.

Lors de la réinscription, il est possible d'effectuer une demande pour débiter un nouvel instrument.

Un deuxième instrument ou une deuxième spécialité peut être commencée sur avis favorable de l'équipe enseignante et notamment du la professeur référent (professeur du premier instrument).

EXAMENS DE FIN DE CYCLE

Chaque cycle comporte des Unités d'Enseignement devant être validées par des examens terminaux (appelés également « examens de fin de cycle ») et par des contrôles continus.

Lorsqu'un élève a réalisé son cursus complet dans un cycle, il peut prétendre à l'obtention d'une attestation, d'un brevet ou d'un certificat :

- **Fin de cycle 1** : AET ou AEC ou AEM (**Attestation d'Etudes** Théâtrales / Chorégraphiques / Musicales)
- **Fin de cycle 2** : BET ou BEC ou BEM (**Brevet d'Etudes** Théâtrales / Chorégraphiques / Musicales)
- **Fin de cycle 3** : CET ou CEC ou CEM (**Certificat d'Etudes** Théâtrales / Chorégraphiques / Musicales)

A la fin de chaque cycle du « parcours diplômant en cycles », une évaluation terminale est organisée sous forme d'examen. Le jury est composé du Directeur (ou de son représentant), d'un spécialiste au moins de la discipline extérieur à l'établissement, qui apporte son expertise sur la prestation artistique et participe à l'orientation de l'élève.

Le contenu des examens de fin de cycle est précisé dans chaque cursus (voir formations par cycles pages suivantes).

L'évaluation continue est prise en compte lors des examens de fin de cycle.

| | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Majoritaire en fin de 1° cycle | Egalitaire en fin de 2° cycle | Minoritaire en fin de 3° cycle |
|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|

Mentions attribuées

| | SANS MENTION | MENTION ASSEZ BIEN | MENTION BIEN OU TRES BIEN |
|------------------------|---|--|---|
| Fin de 1° cycle | Proposer une année supplémentaire pour renforcement des acquis dans la limite du nombre d'années autorisées | Valide la fin de cycle 1, mais pas le passage au cycle supérieur | Valide la fin du cycle et le passage au cycle supérieur |
| Fin de 2° cycle | | - Proposer une année supplémentaire pour renforcement des acquis dans la limite du nombre d'années autorisées | Valide l'UE dominante pour les brevets et le passage au cycle supérieur |
| Fin de 3° cycle | | - Proposer une orientation vers un parcours personnalisé - Ne valide pas l'UE dominante pour les certificats. | Valide l'UE dominante pour les certificats |

Validation des Unités d'Enseignement de chaque cycle

Les attestations, les brevets et les certificats sont délivrés par le Conservatoire après obtention des Unités d'Enseignement correspondant à chaque cycle.

Fin de cycle 1

Attestation de fin d'Etudes Chorégraphiques, Musicales, Théâtrales (AEC, AEM, AET)

| | UNITES D'ENSEIGNEMENT | EXAMEN (TERMINAL OU CONTROLE CONTINU) |
|------------|--|--|
| AEC | Dominante danse classique et contemporaine | Examen terminal |
| | Formation musicale Danse | Valider 1 année d'improvisation Musique & Danse |
| AEM | Dominante instrumentale, vocale, musiques actuelles amplifiées, composition électroacoustique | Mention AB, B ou TB à l'examen terminal |
| | Formation musicale | Mention AB, B ou TB à l'examen terminal |
| | Pratiques collectives | Contrôle continu / Valider une pratique collective instrumentale ou vocale ou un atelier de pratique |
| AET | Dominante théâtre | Examen terminal |

17

Fin de cycle 2

Brevet de fin d'Etudes Chorégraphiques, Musicales, Théâtrales (BEC, BEM, BET)

| | UNITES D'ENSEIGNEMENT | EXAMEN (TERMINAL OU CONTROLE CONTINU) |
|------------|--|---|
| BEC | Dominante danse classique, danse contemporaine ou double dominante | Examen terminal |
| | Formation musicale Danse | Contrôle continu (valider 3 années) |
| BEM | Dominante instrumentale, vocale, musiques actuelles amplifiées, composition électroacoustique | Mention AB, B ou TB à l'examen terminal |
| | Formation musicale | Mention AB, B ou TB à l'examen terminal |
| | Pratiques Collectives | Contrôle continu / Valider, tout au long du cursus, une pratique collective instrumentale ou vocale ou un atelier de pratique |
| BET | Dominante théâtre | Examen terminal |
| | Esthétiques théâtrales | Contrôle continu |

Fin de cycle 3

Certificat de fin d'études chorégraphiques, musicales, théâtrales (CEC, CEM, CET)

| | UNITES D'ENSEIGNEMENT | EXAMEN (TERMINAL OU CONTROLE CONTINU) |
|------------|---|---|
| CEC | Dominante danse classique, danse contemporaine ou double dominante | Examen terminal |
| | Culture chorégraphique | Contrôle continu (valider le module) |
| | Anatomie - physiologie | Contrôle continu (valider le module) |
| | Projet de réalisation artistique | Valider le projet personnel |
| CEM | Dominante instrumentale ou vocale | Mention B ou TB à l'examen terminal |
| | Ateliers de pratique ou Formation musicale et Culture musicale | Contrôle continu (valider une UE au choix) |
| | Pratiques collectives | Contrôle continu / Valider : UE de pratique collective instrumentale ou vocale dirigée (tout au long du cycle) ou UE de substitution pour piano et guitare |
| | | Examen terminal UE musique de chambre (2 ans) |
| | Projet de réalisation artistique | Valider le projet personnel |
| | Dominante Musiques actuelles | Mention B ou TB à l'examen terminal |
| | Formation Musicale | Valider la FM2 musiques actuelles |
| | Pratiques collectives | Valider le cours d'atelier de Cycle III (répertoire) |
| | Ateliers de pratique amateur | Valider 5 participations minimum/ an |
| | Ateliers de pratique de la scène | Valider 1 participation |
| | Projet de réalisation artistique | Valider le projet personnel |
| | Dominante Musiques électro-acoustiques | Mention B ou TB à l'examen terminal (UE 2) et Projet personnel |
| | Analyse fonctionnelle | Mention B ou TB à l'examen terminal (UE3) |
| | Pratiques collectives | Valider le Module associé d'improvisation libre |
| CET | Dominante théâtre | Examen terminal |
| | Projet de réalisation artistique | Valider le projet personnel |

FORMATION DIPLOMANTE EN CYCLES – MUSIQUE

« CURSUS » ETUDES INSTRUMENTALES

« Test –rencontre »
d'admission

ORIENTATION (Durée 1 année)

Instrument (30') en individuel ou pédagogie de groupe + **Formation musicale*** (45' ou 1h selon l'âge)

*La pratique collective vocale est incluse dans le cours de FM

« Test –rencontre »
d'admission pour
les débutants

Pour les « non-
débutants »,
examen d'entrée

CYCLE 1 (Durée entre 3 et 5 ans) A partir de 7 ans

Instrument (30') + Formation Musicale (1h, 1h15 ou 1h30) + Pratique collective

Examen de fin de cycle 1 (en 4^e année ou niveau C) / AEM (Attestation d'Etudes Musicales)

CYCLE 2 (Durée entre 3 et 5 ans)

Instrument (45') + Formation Musicale (2h) + Pratique collective

Examen de fin de cycle 2 (en 4^e année ou niveau F) / BEM (Brevet d'Etudes Musicales)

AEM validée

**FORMATIONS
NON
DIPLOMANTES**
(Parcours
Personnalisé,
cursus aménagé
adulte)

CYCLE 3

(Durée entre 2 et 4 ans)

**Instrument (1h)
+ Pratique collective dirigée
+ Musique de chambre
+ Atelier de pratique
+ Projet personnel de réalisation artistique**

Examen de fin de cycle / CEM (Certificat
d'Etudes Musicales)

Examen d'entrée régional
(prérequis BEM complet validé)

CLASSES PREPARATOIRES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CPES)

(Durée entre 2 et 4 ans)

**Instrument (1h15)
+ Formation musicale (dominante
instrumentale)
+ Pratique collective dirigée
+ Musique de chambre
+ Ateliers de pratique
+ Disciplines d'érudition
+ Projet personnel de réalisation artistique**

DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)
(possibilité de présenter le DEM à partir de la 2^e année)

Préparation aux concours d'entrée dans les
établissements d'enseignement supérieur de
la musique

DISPOSITIF NON DIPLOMANT

Soutien à la pratique amateur (niveau confirmé)
(intégrer les pratiques adultes amateur du CRD)

**FIN DES ETUDES
AU
CONSERVATOIRE**

« CURSUS » ETUDES INSTRUMENTALES : PIANO ET GUITARE

« Test –rencontre »
d'admission

ORIENTATION (Durée 1 année)
Instrument (30') en individuel ou pédagogie de groupe + **Formation musicale*** (45' ou 1h selon l'âge)

« Test –rencontre »
d'admission pour
les débutants

Pour les « non-
débutants »,
examen d'entrée

CYCLE 1 (Durée entre 3 et 5 ans)
Instrument (30') + **Formation musicale (1h ou 1h30) + Pratique collective**
Examen de fin de cycle 1 (en 4^e année ou niveau C) / AEM (Attestation d'Etudes Musicales)

20

CYCLE 2 (Durée entre 3 et 5 ans)
Instrument (45') + **Formation musicale (2h) + Pratique collective**
Examen de fin de cycle 2 (en 4^e année ou niveau F) / BEM (Brevet d'Etudes Musicales)

AEM validée

**FORMATIONS
NON
DIPLOMANTES**
(parcours
personnalisé,
cursus aménagé
adulte)

CYCLE 3
(Durée entre 2 et 4 ans)
Instrument (1h)
+ **Discipline d'érudition**
+ **Musique de chambre**
+ **Atelier de pratique**
+ **Projet personnel de réalisation artistique**
Examen de fin de cycle / CEM (Certificat
d'Etudes Musicales)

Examen d'entrée régional
(prérequis BEM complet validé)

**CLASSES PREPARATOIRES A
L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR (CPES)**
(Durée entre 2 et 4 ans)

Instrument (1h15)
+ **Formation musicale** (dominante
instrumentale)
+ **Pratique collective dirigée ou Harmonie
au clavier**
+ **Musique de chambre**
+ **Ateliers de pratique**
+ **Disciplines d'érudition**
+ **Projet personnel de réalisation artistique**

DEM (Diplôme d'études musicales)
(possibilité de présenter le DEM à partir de la 2^e année)

Préparation aux concours d'entrée dans les
établissements d'enseignement supérieur de
la musique

DISPOSITIF NON DIPLOMANT
Soutien à la pratique amateur (niveau confirmé)
(intégrer les pratiques adultes amateur du CRD)

**FIN DES ETUDES
AU
CONSERVATOIRE**

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Cycle 1

Instrument (30')

Formation musicale* (de 1h à 1h30)

Pratique collective*

* La **Formation musicale** – qui s'adresse à tous les élèves inscrits dans le cursus instrumental diplômant en cycle 1 et 2 - est une discipline centrale dans l'apprentissage musical. Elle permet d'appréhender des langages musicaux grâce à l'acquisition de différents outils. Ces notions seront d'une aide précieuse dans une pratique artistique la plus autonome possible de l'apprenti musicien.ne et spectateur.

La formation est essentiellement basée sur le développement rythmique, le chant, le développement de l'oreille, le déchiffrage de partitions, l'improvisation, l'harmonie, la culture musicale.

En cycle 1, les cours sont répartis sur 3 **niveaux** :

A (débutant) 1h / B (intermédiaire) 1h15 / C (avancé) 1h30.

L'élève progresse selon sa vitesse d'acquisition en passant une à deux années par niveau.

* La **Pratique collective** débute de façon différenciée selon les instruments, et commence dès la pratique en duo.

Cycle 2

Instrument (45')

Formation musicale (2h)

Les cours sont répartis sur 3 **niveaux** :

D (débutant) / E (intermédiaire) / F (avancé)

L'élève progresse selon sa vitesse d'acquisition en passant une à deux années par niveau.

Pratique collective

Cycle 3

Instrument (1h)

Atelier de pratique / UE au choix

Musique de chambre (1h)

Pratique collective dirigée (orchestre symphonique) ou **U.E. de substitution pour les pianistes et les guitaristes**

* La **Musique de chambre** est une forme de musique classique dédiée à un petit ensemble de cordes, bois, cuivres, polyphoniques ou percussions, dont chaque partie est écrite pour un seul musicien, par opposition à l'orchestre où plusieurs instrumentistes peuvent être amenés à jouer la même partie.

C'est donc une pratique musicale collective non dirigée complémentaire de l'orchestre et fondamentale pour les futurs musiciens, amateurs comme professionnels.

Les ensembles sont constitués par les professeurs selon cinq critères :

- Les affinités personnelles entre les élèves.
- Une souhaitable homogénéité des niveaux.
- La pertinence artistique : l'existence d'un répertoire pour l'ensemble.
- La nécessité de trouver un ensemble pour chaque élève.
- La concordance des emplois du temps.

* **La Direction d'ensemble** est accessible aux étudiants de CPES dominante instrumentale ou FM et aux élèves de cycle 3 qui souhaitent s'initier à la direction d'ensemble (orchestre et chœur).

Elle permet d'acquérir des outils techniques et musicaux pour diriger un ensemble instrumental et vocal

Durée : 2 heures hebdomadaires en petit groupe

Ponctuellement, direction de séances avec l'orchestre symphonique et avec d'autres ensembles vocaux/instrumentaux.

Contenu du cours

- Cours collectifs hebdomadaires en petits groupes articulés autour de cinq axes :
 1. Organologie, analyse des différentes familles d'instruments, emploi dans le répertoire, orchestration
 2. Apprendre à lire une partition, à cerner les problèmes d'exécution, à hiérarchiser les différents éléments.
 3. Technique de direction : exercices gestuels, travail sur la battue et la dissociation des bras. Trouver le geste juste en rapport à la musique.
 4. L'organisation de la répétition : gestion du temps, méthode de travail
 5. Travail de direction - les élèves seront invités à diriger et à jouer/chanter à tour de rôle.
- Ponctuellement, les élèves seront amenés à assister et à diriger des séances avec l'orchestre symphonique d'élèves et avec des ensembles instrumentaux/vocaux.
- Etude du répertoire de différentes époques
- Ponctuellement, les élèves seront amenés à assister aux répétitions de l'orchestre de Nîmes.

* **L'Harmonie au clavier** est ouverte en priorité aux pianistes, aux élèves en cycle spécialisé de formation musicale et à tout élève ayant un niveau de FM de fin 2e cycle au minimum.

Au sein du département des instruments polyphoniques, c'est une classe d'initiation à l'harmonie par la pratique du clavier: apprendre à s'accompagner sur une chanson simple, improviser sur une grille d'accords ou s'initier à la pratique de la basse continue.

Contenu des études

- Harmonie tonalités, cadences, accords et leurs enchaînements, marches harmoniques, modulations, etc.
- Technique pianistique, les multiples manières d'arranger une harmonie au piano
- Basse continue / Pour accompagner le répertoire de 1650 à 1800 environ.
- Improvisation / Improviser une introduction, un interlude à un chant, improviser sur une grille d'accords.
- Mémoire et capacité de synthèse / Mémoriser un plan tonal, une forme, et réduire un morceau à son squelette harmonique (utile pour accompagner un.e instrumentiste si l'on n'est pas soi-même pianiste).
- Projets de mise en situation, programme défini en début d'année

* Le cours **d'Analyse en culture musicale** s'adresse aux élèves ayant validé leur BEM (Brevet d'Etudes Musicales) - et ouvert à tous.tes dans la limite des places disponibles – et aux étudiant.e.s en Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES).

Les grandes périodes de la musique occidentale sont abordées à travers l'étude des genres, des formes et l'analyse d'œuvres emblématiques.

Ce cours permet :

- D'acquérir une véritable compréhension de l'ensemble des œuvres abordées en classe, de styles, d'époques et de genres variés.
- De développer son autonomie (acuité d'écoute, ensemble de connaissances historiques, techniques et méthodologiques dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique musicale).
- L'étude d'œuvres du XVIIe siècle à nos jours (des œuvres du Moyen Age et de la Renaissance pourront également être abordées).
- De mettre en relation l'étude analytique d'œuvres avec sa pratique musicale.
- Une sensibilisation aux principales méthodologies analytiques en fonction de la diversité des répertoires étudiés.

CONTENU EXAMENS FIN DE CYCLE / Disciplines instrumentales

Cycle 1 / Durée de l'épreuve 10 minutes maximum

Un morceau à choisir dans une liste de 3, proposée par les enseignants d'une même discipline, et publiée 6 semaines de cours avant l'examen.

Une pièce libre de style différent en complément du programme.

La pièce libre doit se rapprocher le plus possible d'une pratique collective non dirigée.

Cycle 2 / Durée de l'épreuve de 15 minutes maximum

Un morceau à choisir dans une liste de 3, proposée par les enseignants d'une même discipline et publiée 6 semaines de cours avant l'examen.

Une pièce libre de style différent.

Un projet personnel (durée : 5 minutes maximum)

Cycle 3 / Durée de l'épreuve 20 minutes maximum

Un programme libre d'esthétiques différentes qui s'intégrera au projet personnel de l'élève.

Ce programme doit être d'un niveau de fin de cycle 3 et établi en concertation avec l'équipe pédagogique.

PARCOURS DIPLOMANT / « CURSUS » VOIX DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

« Test –rencontre »
d'admission

ORIENTATION (Durée 1 année) A partir de 6 ans
Chœur préparatoire ou **Chœur d'enfants** ou **Chœur à voix égales** (orientation en fonction de l'âge et de la maturité de l'enfant) + **Formation musicale*** (45' ou 1h30 selon l'âge)
*La pratique collective vocale est incluse dans le cours de FM



« Test –rencontre »
d'admission (sauf pour les
enfants ayant suivi une
année en « orientation »)

CYCLE 1 (Durée entre 3 et 5 ans) A partir de 7 ans
Chœur d'enfants (1h) ou **Chœur à voix égales** (1h30) + **Formation musicale** (1h à 1h30) + **Technique vocale** (1h dès le chœur d'enfants)

Examen de fin de cycle 1 / AEM (Attestation d'Etudes Musicales)



AEM validée

**FORMATION
NON
DIPLOMANTE**
(parcours
personnalisé)



CYCLE 2 (Durée entre 3 et 5 ans)
Chœur (1h30) + **Formation musicale** (2h) + **Technique vocale** (1h)
+ **Ensemble polyphonique « un par voix »** (1h hebdo dès la fin de cycle)

Examen de fin de cycle 2 / BEM (Brevet d'Etudes Musicales)



Condition d'entrée : BEM complet validée

CYCLE 3

(Durée entre 2 à 3 ans)

Chœur (1h30)
+ **Technique vocale** (1h30 pour 3 élèves ou équivalent)
+ **Ensemble polyphonique « un par voix »** (1h)
+ **Atelier de pratique**
+ **Projet personnel de réalisation artistique**

Examen de fin de cycle / CEM (Certificat d'Etudes Musicales jeune chanteur/chanteuse)



DISPOSITIF NON DIPLOMANT

Soutien à la pratique
amateur (niveau confirmé)



Le CEM jeune chanteur/chanteuse donne accès au
cursus voix de l'adulte – spécialité chant lyrique
cycle 1 ou 2 (selon décision du jury et de l'équipe
enseignante)

CURSUS CHANT LYRIQUE

PARCOURS DIPLOMANT / « CURSUS » VOIX DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Ce cursus a pour objectif de transmettre une **formation vocale** basée sur la pratique du **chant choral**.

Il permet d'apprendre à chanter seul et avec d'autres, et de développer son oreille polyphonique à travers divers répertoires.

L'enfant intégré au « cursus voix » apprend une véritable technique instrumentale, la voix étant considérée comme son instrument.

La pratique régulière du chant d'ensemble lui permet, en outre de se familiariser avec les différents langages musicaux, d'éveiller très tôt son sens harmonique, de s'entraîner régulièrement au déchiffrage de partitions et de se positionner ainsi très vite en jeune musicien. ne interprète et auditeur averti.

Les époques, les styles ainsi que les différentes langues abordées durant le cursus voix permettront aux jeunes musiciens de devenir de véritables mélomanes cultivés et curieux.

25

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Les élèves sont répartis dans l'un des chœurs, en fonction de leur âge, de leur maturité vocale et de leur niveau musical :

Chœurs

| | |
|------------------|--|
| CP CE1 CE2 | Chœur préparatoire/ 1h par semaine |
| CM1-CM2 | Chœur d'enfants / 1h par semaine |
| Collège | Chœur à voix égales / 1h30 par semaine |
| Collège et lycée | Jeune chœur / 1h30 par semaine |

Tout au long du cursus, les élèves peuvent travailler de façon épisodique avec les pianistes accompagnateurs.

Cycle 1

Chœur d'enfants (1h) ou chœur à voix égales (1h30)
Formation musicale* (de 1h à 1h30)
Technique vocale (30', puis 1h dès le chœur d'enfants)

* La Formation musicale fonctionne en lien avec le cours de Technique vocale et le Chœur en cycle 1.

Cycle 2

Chœur (1h30)
Formation musicale (2h)
Technique vocale* (1h)
Ensemble polyphonique « un par voix » (1h hebdo dès la fin de cycle)

* La Technique vocale fonctionne en lien, tout au long du cursus, avec l'ensemble polyphonique et/ou le chœur.

Cycle 3

Chœur (1h30)
Technique vocale (1h30 pour 3 élèves ou équivalent)
Ensemble polyphonique « un par voix » (1h)
Atelier de pratique

CONTENU DES PROGRAMMES DES EXAMENS FIN DE CYCLE

Cycle 1 / Durée de l'épreuve 10 minutes maximum

Chanter une pièce polyphonique (1 par voix)

Chanter une pièce solo

Cycle 2 / Durée de l'épreuve de 15 minutes maximum

Chanter un programme comprenant :

Deux pièces polyphoniques

Une pièce soliste

De langues et de styles variés dont une a capella et une composée après 1950

Un projet personnel (durée : 5 minutes maximum)

Cycle 3 / Durée de l'épreuve 20 minutes maximum

Chanter un programme comprenant :

Trois pièces polyphoniques

Une pièce soliste

De langues et de styles variés dont une a capella et une composée après 1950

N.B : la pièce a capella peut être celle composée après 1950.

Pour tous les cycles, un entretien portant sur les connaissances musicales de l'élève et sur sa capacité à porter un jugement sur le groupe et sur lui-même.

PARCOURS DIPLOMANT / « CURSUS » VOIX DE L'ADULTE – CHANT LYRIQUE

« Test –rencontre »
d'admission

ORIENTATION (Durée 1 année) A partir de 16 ans
Cours de Chant lyrique (30 min) + Formation musicale* (45' ou 1h30)
*La pratique collective vocale est incluse dans le cours de FM

« Test –rencontre »
d'admission (sauf pour
les enfants ayant suivi
une année en
« orientation »)

CYCLE 1 (Durée entre 3 et 5 ans)
Cours de Chant lyrique (30min) + Formation musicale (1h) + Pratique collective (1h à 2 h)

27

Examen de fin de cycle 1 / AEM (Attestation d'Etudes Musicales)

CYCLE 2 (Durée entre 3 et 5 ans)
Cours de Chant lyrique (45 min) + Formation musicale (2h) + Pratique collective (1h à 2h) + Atelier lyrique

Examen de fin de cycle 2 / BEM (Brevet d'Etudes Musicales)

**FORMATIONS
NON
DIPLOMANTE**
(Parcours
personnalisé,
cursus
aménagé
adulte)

AEM validée

Condition d'entrée : BEM complet validée

CYCLE 3 (Durée entre 2 à 3 ans)

**Cours de Chant lyrique (1h)
+ Pratique collective (1h à 2h)
+ Atelier de pratique
+ Projet personnel de réalisation
artistique**

Examen de fin de cycle / CEM (Certificat
d'Etudes Musicales jeune chanteur/chanteuse)

Examen d'entrée régional

**CLASSES PREPARATOIRES A
L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR (CPES)**

(Durée entre 2 et 4 ans)

**Cours de chant (1h15)
+ Pratiques collectives (1h à 2h)
+ Atelier lyrique (sessions)
+ Atelier de pratique
+ Enseignements complémentaires**

DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)

DISPOSITIF NON DIPLOMANT

Soutien à la pratique amateur (niveau confirmé)

PARCOURS DIPLOMANT / « CURSUS » VOIX DE L'ADULTE – CHANT LYRIQUE

La voix est le plus universel des moyens d'expression artistique. Parmi eux, le Chant lyrique s'est développé tout au long de l'histoire de la musique occidentale à travers un vaste répertoire qui s'étend de la polyphonie de la Renaissance à la création contemporaine, en passant par l'opéra, la mélodie, l'oratorio et la comédie musicale, dans des langues et des styles différents.

Le Conservatoire de Nîmes propose aux chanteurs lyriques une formation large et complète.

Les cours de Technique vocale et d'interprétation, de Formation musicale, d'Ensemble vocal, d'Atelier lyrique et d'autres pratiques complémentaires permettent d'acquérir les savoirs indispensables à l'exercice de cet art.

Pour les élèves ayant obtenu le CEM jeune chanteur, et sur avis de l'équipe pédagogique, il est possible d'intégrer la classe de Chant lyrique en cycle 1 ou 2.

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Cycle 1

Cours de Chant lyrique (30min)
Formation musicale (1h)
Pratique collective (de 1h à 2 h)

Cycle 2

Cours de Chant lyrique (45 min)
Formation musicale (2h)
Pratique collective (de 1h à 2h)
Atelier lyrique (sessions)

Cycle 3

Cours de Chant lyrique (1h)
Pratique collective (de 1h à 2h)
Atelier Lyrique (sessions)
Atelier de pratique (arts de la scène, ensemble 1 par voix, chœur de chambre)

CONTENU DES PROGRAMMES DES EXAMENS DE FIN DE CYCLE

Cycle 1 / Durée de l'épreuve 10 minutes maximum

Chanter un programme comprenant :

Un air d'opéra ou d'opérette ou de musique sacrée

Une mélodie ou un lied

De langues et d'époques différentes

Cycle 2 / Durée de l'épreuve 15 minutes maximum

Chanter un programme comprenant :

Un air d'opéra ou d'opérette ou de musique sacrée

Une mélodie ou un lied

Une pièce d'ensemble

Au moins deux langues et deux époques différentes

Un projet personnel (durée : 5 minutes maximum)

Cycle 3 / Durée de l'épreuve 20 minutes maximum

Chanter un programme comprenant :

Deux airs d'opéra ou d'opérette ou de musique sacrée, d'époques différentes dont un avec récitatif

Une pièce du XX^e siècle ou contemporaine

Une pièce d'ensemble

Au moins deux langues différentes et trois époques différentes (avec le morceau contemporain)

PARCOURS DIPLOMANT / « CURSUS » MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES

« Test –rencontre »
d'admission

ORIENTATION (Durée 1 année)
Pratique collective (2h)

CYCLE 1 (Durée entre 1 et 5 ans)

Instrument (30') + Formation musicale (1h30) + Pratique collective instrumentale (2h)

Pas d'examen de fin de cycle (l'intégralité du cycle est évaluée sur consultation du dossier de l'élève par l'ensemble de l'équipe enseignante) / AEM (Attestation d'Etudes Musicales)

30

CYCLE 2 (Durée entre 1 et 5 ans)

Instrument (1h) + Formation musicale (1h30) + Pratique collective (2h)

Examen de fin de cycle 2 / BEM (Brevet d'Etudes Musicales)

AEM validée

**FORMATIONS
NON
DIPLOMANTEES**
(Parcours
personnalisé,
cursus aménagé
adulte)

CYCLE 3

(Durée entre 1 et 3 ans)

Instrument (1h)
+ Pratique collective dirigée (2h)
+ Participation aux ateliers consacrés
à l'environnement des pratiques en
amateur des MAA (5 participations
minimum/ an)
+ Participation aux ateliers
techniques de la scène (1/an)
+ Projet personnel de réalisation artistique

Examen de fin de cycle / CEM (Certificat
d'Etudes Musicales)

Examen d'entrée régional
(prérequis BEM complet validé)

**CLASSES PREPARATOIRES A
L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR (CPES)**

(Durée entre 2 et 4 ans)

Voir programme pédagogique des CPES

DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)
(possibilité de présenter le DEM à partir de la 2^e année)

DISPOSITIF NON DIPLOMANT

Soutien à la pratique amateur (niveau confirmé)
(intégrer les pratiques adultes amateur du CRD)

**FIN DES ETUDES
AU
CONSERVATOIRE**

PARCOURS DIPLOMANT / MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

(batterie, ateliers MAA, FM rythme, guitares)

L'étude des Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) se fait par le biais d'ateliers collectifs dans lesquels les différents styles musicaux sont abordés.

Pour chaque élève, la formation a pour but d'accéder à une autonomie.

A quel âge commencer ? A partir de 14 ans et jusqu'à 28 ans.

Il faut avoir déjà une expérience de jeu en groupe et un niveau instrumental individuel.

31

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Cycle 1

Instrument (30 min)
Formation musicale (1h30)
Pratique collective instrumentale (2h)

Cycle 2

Instrument (1h)
Formation musicale (1h30)
Pratique collective (2h)

Cycle 3

Instrument (1h)
Pratique collective (2h)
Cours optionnel : Formation musicale (2h)

CONTENU DES PROGRAMMES DES EXAMENS DE FIN DE CYCLE

Cycle 2 / Durée de l'épreuve 20 minutes maximum

Interprétation d'un répertoire entre 3 et 4 titres mettant en avant une technique instrumentale large et une assurance scénique permettant au jury de voir un élève capable de s'approprier la culture de son instrument dans les MAA.

Cycle 3 / Durée de l'épreuve entre 20 et 30 minutes

Mise en scène d'un projet de réalisation artistique personnel pouvant être de la composition, de la reprise d'un seul artiste ou d'une esthétique propre aux MAA pour un concert découverte. L'aspect pluridisciplinaire du projet est encouragé dans la mesure du possible.

PARCOURS DIPLOMANT / COMPOSITION ELECTRO-ACOUSTIQUE

Entretien avec
l'équipe
pédagogique

CYCLE 1 (*Durée de 1 an à 2 ans*) A partir de 16 ans

Initiation aux outils de base par la réalisation d'une pièce composée de 3 études de forme + **Formation musicale électro-acoustique** + **Culture électro-acoustique** (5h)

Examen de fin de cycle 1 (en fin de la 1^{er} année) / AEM (Attestation d'Etudes Musicales)



CYCLE 2 (*Durée 1 à 2 ans*)

Approfondissement des notions abordées en 1^o cycle au travers d'un **travail de création** + **Formation musicale électro-acoustique** + **culture électro-acoustique** (6h)

Examen de fin de cycle 2 (en fin de la 1^{ère} année) / BEC (Brevet d'Etudes Musicales)



CYCLE 3

(*Durée entre 1 et 3 ans*)

Création d'un projet personnel de composition augmenté d'un mémoire indiquant les connaissances théoriques, la culture musicale électro-acoustique et les connaissances de techniques mises en jeu dans ce projet

+ **Pratique de l'analyse fonctionnelle** pour la mise en partition d'une œuvre du répertoire électro-acoustique
+ Pratique individuelle ou collective de **l'improvisation** libre au moyen des instruments électroniques (6h)

Examen de fin de cycle 3 (à partir de la 2^e année)
/ CEM (Certificat d'Etudes Musicales)

Examen d'entrée régional

CLASSES PREPARATOIRES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CPES)

(*Durée : de 2 ans à 4 ans*)

Création d'un projet personnel de composition augmenté d'un mémoire indiquant les connaissances théoriques, la culture musicale électro-acoustique et les connaissances de techniques mises en jeu dans ce projet

+ **Pratique de l'analyse fonctionnelle** pour la mise en partition du projet personnel de composition
+ **Pratique collective**, en binôme avec un.e instrumentiste de cycle 3 ou spécialisé, de **l'improvisation** libre au moyen de l'interaction des instruments acoustiques et électroniques (6h minimum)

Le DEM (Diplôme d'Etudes Musicales) peut être présenté dès la fin de la 2^e année

PARCOURS DIPLÔMANT / COMPOSITION ELECTRO-ACOUSTIQUE

C'est l'apprentissage d'une musique non écrite.

Cet enseignement accueille tous ceux qui, passionnés par l'univers multiple des sons, souhaitent s'initier et apprendre, jouer, inventer et réaliser.

Il permet de pratiquer la musique électro-acoustique pour le concert et l'interprétation des musiques pour haut-parleurs ou des musiques mixtes en interaction avec les instruments. Aussi, de manière collective, l'improvisation libre au moyen des instruments électroniques et traditionnels et les techniques de la composition musicale associée à l'ordinateur.

A quel âge commencer ? C'est principalement un cursus adulte mais il reste ouvert aux 15-18 ans après entretien avec l'équipe pédagogique.

Un Atelier de Création Sonore (ACS) accessible à partir de 11 ans permet de faire ses premiers pas dans l'univers de la création par ordinateur, s'initier à l'utilisation de nouvelles technologies de façon ludique.

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Tout part de la prise de son. Ensuite, divers logiciels y sont explorés, soit pour la transformation du son, le jeu en temps réel, soit pour la mise en place d'un projet de composition et son orchestration.

Un accent particulier est mis sur l'acquisition de notions d'acoustique et de psycho acoustique musicale. Une formation musicale spécifique est associée à cet enseignement.

A partir de la 3^e année, année du CEM, ou jusqu'en 5^e année, année du DEM, il est fait appel à la création de projets personnels de composition augmentés de mémoires indiquant les connaissances théoriques, la culture musicale électroacoustique et les connaissances techniques mises en jeu dans ces projets.

CONTENU DES PROGRAMMES DES EXAMENS DE FIN DE CYCLE

Cycle 1 / Présentation de TP (Travaux Pratiques) avec présentation orale / 10' environ
Création personnelle / 6' environ

Cycle 2 / Présentation de TP avec présentation orale / 10' environ
Création personnelle musique mixte / 10' environ

Cycle 3 / Présentation de TP avec présentation orale / 10' environ
Créations personnelles musique mixte / Entre 20' et 25'
Improvisation libre (individuelle ou collective) au moyen des instruments ou interfaces électroniques / 15'

« CURSUS » ETUDES CHOREGRAPHIQUES

« Test –rencontre »
d'admission

CYCLE 1 (à partir de 8 ans)

Durée de 3 à 5 ans

Programme pédagogique dans la page suivante de ce Règlement des études

Examen de fin de cycle 1 (en 4^e année) / AEC (Attestation d'Etudes Chorégraphiques)



CYCLE 2

Dominante classique
(Durée entre 4 et 5 ans)

3 cours de classique et 1 cours de contemporain
+ Formation musicale danse
(3 années à valider dans l'ensemble du cycle)

CYCLE 2

Dominante contemporaine
(Durée entre 4 et 5 ans)

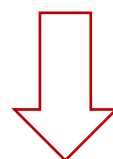
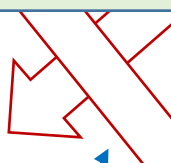
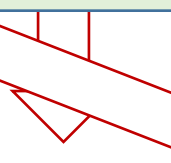
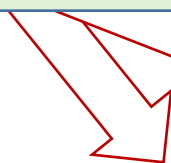
3 cours de contemporain et 1 cours de classique
+ Formation musicale danse
(3 années à valider dans l'ensemble du cycle)

CYCLE 2

Double dominante classique-contemporain
(Durée entre 4 et 5 ans)

En 2c1 et 2c2 : **2 cours de classique et 2 cours de contemporain**
En 2C3 et 2C4 : **3 cours de classique et 3 cours de contemporain**
+ Formation musicale danse
(3 années à valider dans l'ensemble du cycle)

Examen de fin de cycle 2 (en 4^e année) / BEC (Brevet d'Etudes Chorégraphiques)



BEC complet validé

CYCLE 3

(Durée entre 2 et 3 ans)

En dominante classique : **3 cours de classique et 1 cours de contemporain**

En dominante contemporaine : **3 cours de contemporain et 1 cours de classique**

En double dominante classique-contemporain : **3 cours de classique et 3 cours de contemporain**

Pour tous les élèves (quelle que soit la dominante) : **Culture Chorégraphique, Anatomie - physiologie**

Examen de fin de cycle 3 (à partir de la 2^e année) / CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques)

Examen d'entrée régional

CLASSES PREPARATOIRES

DEC

(Durée entre 2 et 4 ans)

6 cours de danse (8 en double cursus)
+ Culture Chorégraphique
+ Culture Musicale Danse
+ Anatomie - physiologie
+ Projet Artistique

1 Atelier pluridisciplinaire au choix

Le DEC (Diplôme d'Etudes Chorégraphiques) peut être présenté dès la fin de la 2^e année

FORMATION NON DIPLOMANTE
(Parcours Personnalisé)

FORMATIONS NON DIPLOMANTES

(Soutien à la pratique amateur / « Ensemble chorégraphique » ou « Cours adultes »)

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Cycle 1

1^{ère} année : 2 cours de danse classique (1h15 chaque cours)

2^e année : 2 cours de danse classique (1h15 chaque cours) et 1 cours de danse contemporaine (1h30)

3^e année : 2 cours de danse classique (1h30 chaque cours), 1 cours de danse contemporaine (1h30) et « Improvisation Musique & Danse » (1h)

4^e année : 2 cours de danse classique (1h30 chaque cours), 1 cours de danse contemporaine (1h30)

Cycle 2

Dès le début du 2^e cycle, l'élève peut faire un choix de discipline (dominante classique ou dominante contemporaine) ou s'orienter en « double dominante classique-contemporain ».

Dominante classique

3 cours de danse classique (1h30 chaque cours) et 1 cours de danse contemporaine (1h30)

Dominante contemporaine

3 cours de danse contemporaine (1h30 chaque cours) et 1 cours de danse classique (1h30)

Double dominante classique-contemporain

1^{ère} et 2^e année : 2 cours de danse classique (1h30 chaque cours) et 2 cours de danse contemporaine (1h30 chaque cours)

3^e et 4^e année : 3 cours de danse classique (1h30 chaque cours) et 3 cours de danse contemporaine (1h30 chaque cours)

Quel que soit le choix de dominante, l'élève doit valider l'unité d'enseignement « Formation Musicale Danse »* (3 années dans l'ensemble du cycle 2)

** La Formation Musicale Danse est une spécificité qui permet de développer les facultés auditives, rythmiques, vocales et de mémorisation, par la gestion du mouvement en relation aux temps, à la pulsation, à l'énergie, à la musique, en les transposant corporellement. Elle développe les acquis des différentes formes musicales de danse en relation avec les enseignants du département Danse.*

En fin de 2^e année de cycle 2 – pour l'entrée en 2C3 - fin de cycle 2, l'équipe pédagogique se laisse la possibilité d'orienter l'élève dans une autre dominante. Il est à noter que certains cours en 4^e année de cycle 2 peuvent durer jusqu'à deux heures.

Cycle 3

Dominante classique

3 cours de danse classique (1h30 chaque cours) et 1 cours de danse contemporaine (1h30)

Dominante contemporaine

3 cours de danse contemporaine (1h30 chaque cours) et 1 cours de danse classique (1h30)

Double dominante classique-contemporain

3 cours de danse classique (1h30 chaque cours), 3 cours de danse contemporaine (1h30 chaque cours)

**Certains cours dans la dominante peuvent durer jusqu'à deux heures.*

Pour tous les élèves, des Unités d'Enseignement sont à valider tout au long du cycle : Culture chorégraphique* (sessions), Anatomie – physiologie** (sessions), Projet personnel de réalisation artistique.

** La Culture chorégraphique permet à l'élève de poursuivre son voyage dans le monde de la danse en accédant aux œuvres chorégraphiques du répertoire : contexte de création, projet du chorégraphe et autres artisans de l'œuvre pour en saisir toute la richesse, les partis pris artistiques... Aborder les œuvres, c'est aussi traverser les époques et les styles, s'arrêter sur des artistes incontournables, dégager des outils de lecture, analyser les postures, les corps, les mouvements, l'espace, s'intéresser aux procédés de composition, aux relations à la musique et aux autres arts. On ne peut limiter l'accès au monde de la danse au seul enseignement de la technique, le savoir pratique est indissociable du savoir théorique.*

*** Les ateliers d'Anatomie – physiologie peuvent se dérouler sous différentes formes mais en privilégiant systématiquement le développement de la perception du corps en mouvement. L'objectif est de permettre au/à la danseur/danseuse d'enrichir son ressenti, de mieux comprendre l'aspect fonctionnel du mouvement dansé, en étant plus proche de la physiologie du corps et de ses capacités physiques.*

36

CONTENU DES PROGRAMMES DES EXAMENS DE FIN DE CYCLE

Durée entre 10 et 15 minutes

Cycle 1/ Deux variations imposées (une variation classique + une variation contemporaine)

Cycle 2/ Une variation imposée (dans la dominante) / Deux variations imposées en « double dominante (une variation classique + une variation contemporaine)

Une création chorégraphique réalisée par l'élève

Cycle 3/ Une variation imposée (dans la dominante) / Deux variations imposées en « double dominante (une variation classique + une variation contemporaine)

Une création chorégraphique réalisée par l'élève

FORMATION DIPLOMANTE EN CYCLES – THEATRE

« CURSUS » ART DRAMATIQUE

« Rencontre-tests » sous forme de « Stage d'entrée et constitution des groupes »

Durée 4 semaines, 1 séance collective de 3 h/ semaine + Travail de scènes

CYCLE 1 (Durée entre 1 à 2 ans) A partir de 15 ans
1 cours en groupe (3h) + Travail de scènes

Examen de fin de cycle 1 (dès la 1^{er} année) / AET (Attestation d'Etudes Théâtrales)

37

CYCLE 2 (Durée entre 1 et 2 ans)

Cours collectif + Théorie / Pratique + Enseignements complémentaires + Travail de scènes (6h à 10h)

Examen de fin de cycle 2 (dès la 1^{er} année) / BET (Brevet d'Etudes Théâtrales)

BET complet validé

CYCLE 3

(Durée entre 1 à 3 ans)

Cours en travail collectif
+ Enseignements complémentaires
+ Temps de travail de scènes
+ **Projet de réalisation artistique** (de 8h à 13h)

Examen de fin de cycle / CET (Certificat d'Etudes Théâtrales)

Examen d'entrée régional

**CLASSES PREPARATOIRES A
L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

(Durée 2 ans)

Cours en travail collectif
+ Enseignements complémentaires
+ Temps de travail de scènes
+ **4 stages** organisés par le ROM
+ **Concours blancs** (ROM)
+ **Ateliers de pratique collective**
+ **Projet de réalisation artistique**

DET (Diplôme d'Etudes Théâtrales)

PARCOURS DIPLÔMANT / « CURSUS » ETUDES THÉÂTRALES

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Cycle 1

1 cours en groupe
Travail de scènes

Cycle 2

Cours collectif
Théorie / Pratique
Enseignements complémentaires
Travail de scènes

Cycle 3

Cours en travail collectif
Enseignements complémentaires
Temps de travail de scènes

CONTENU DES PROGRAMMES DES EXAMENS DE FIN DE CYCLE

Cycle 1/ Présentation publique d'un travail collectif

Cycle 2/ Présentation publique d'un travail collectif

Deux scènes dialoguées (l'une classique, l'autre contemporaine)

Validation du module en lien avec le cours sur les esthétiques théâtrales.

Cycle 3/ Présentation publique d'un travail collectif

Deux scènes dialoguées (l'une classique, l'autre contemporaine)

Présentation d'un projet personnel.

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Se préparer à des études supérieures et s'orienter vers les métiers du spectacle vivant

L'agrément des CPES a été délivré au Réseau des Conservatoires Occitanie Méditerranée (ROM) par le Ministère de la Culture en septembre 2020. Les contenus et les maquettes pédagogiques sont communs à ces établissements qui organisent ensemble les examens d'entrée et les examens des diplômes d'études.

Une convention régionale, regroupant les établissements partenaires classés d'une partie de la région Occitanie (Conservatoire à Rayonnement Régional de Perpignan, Conservatoire à Rayonnement Départemental de Narbonne, Conservatoire à Rayonnement Départemental de Béziers, Conservatoire à Rayonnement Départemental de Carcassonne et Conservatoire à Rayonnement Départemental de Nîmes), définit les modalités d'organisation (lettre de cadrage) et les contenus pédagogiques pour les **trois spécialités : danse, musique, théâtre**.

Les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) permettent aux musiciens, comédiens et danseurs de renforcer les compétences artistiques et techniques, de préparer les concours d'entrée dans les structures de l'enseignement supérieur.

Pendant ce cycle d'orientation professionnelle, les étudiants peuvent présenter les diplômes suivants :

- Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)
- Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC)
- Diplôme d'Etudes Théâtrales (DET)

Le CRD de Nîmes est habilité à délivrer les diplômes obtenus et assure la préparation aux concours d'entrée dans les structures de l'enseignement supérieur.

Ces classes sont ouvertes **en théâtre et en danse** (classes préparatoires DEC uniquement, disciplines « danse classique », « danse contemporaine » ou « double dominante classique-contemporain »). **En musique**, dans les disciplines suivantes :

- Instrumentales (alto, basson, clarinette, contrebasse, cor, flûte traversière, guitare, harpe, hautbois, piano, percussion, saxophone, trombone, trompette, tubas, violon, violoncelle)
- Chant lyrique
- Formation musicale (qui englobe les disciplines d'érudition représentées et enseignées dans l'établissement)
- Musiques actuelles amplifiées
- Composition électroacoustique

STATUT « ETUDIANT »

Le Conservatoire de Nîmes et les Conservatoires du Réseau délivrent à tous les élèves en CPES des « **cartes étudiants** » permettant d'obtenir des réductions dans les théâtres, cinémas, etc.

L'étudiant (en post-Bac) relève du statut étudiant et a accès aux aides du CROUS (bourses de l'enseignement supérieur, restauration et aide au logement) voir www.crous-montpellier.fr

Les élèves (mineurs et encore scolarisés) peuvent prétendre à une bourse d'études DRAC (renseignements auprès de la scolarité).

L'Université de Nîmes, qui propose notamment une Licence de Lettres modernes Appliquées (LMA), offre la possibilité à ses élèves d'obtenir un statut d'artiste de haut niveau leur permettant d'être exemptés d'un certain nombre de cours.

CONDITIONS D'ACCES ET EXAMEN D'ENTREE

L'accès aux classes préparatoires se fait sur examen d'entrée régional.

Le jury d'entrée est composé du la Directeur du Conservatoire de l'un des établissements du Réseau / ou son représentant (Président du jury), d'un spécialiste de la discipline et d'une personnalité du monde artistique.

Chaque année, un examen régional est organisé pour valider l'Unité d'Enseignement « dominante ». Les Unités d'Enseignements (UE) complémentaires sont validées par chaque établissement partenaire qui délivre le DEM, DET, DEC.

Pour les nouveaux étudiants en CPES issus d'autres établissements classés, une validation d'acquis antérieurs est possible sur présentation des attestations du Conservatoire d'origine.

Conditions d'accès

En musique : élèves ayant obtenu le BEM complet (formation musicale comprise).

En danse : élèves ayant obtenu le BEC complet (UE complémentaires).

En théâtre : élèves ayant obtenu le BET complet (UE complémentaires). Pour les candidats extérieurs, avoir obtenu un baccalauréat et validé au moins une année de cours en école classée ou en cours privés (conditions demandées par les écoles supérieures)

Examen d'entrée

En dehors du programme d'entrée spécifique à chaque CPES (voir détail ci-dessous), **tous les candidats** (musique, danse, théâtre) **sont accueillis dans le cadre d'un entretien (entre 5' et 10')** qui permet au jury de recueillir des informations supplémentaires. Il permet de vérifier un certain nombre de compétences au-delà de la seule prestation dans la discipline dominante présentée.

| | |
|--|---|
| Bilan de la prestation | Capacité à exprimer et à motiver ses propres choix / Maturité, personnalité, culture dans la pratique |
| | Capacité à proposer une auto-évaluation de sa prestation, une projection du travail à poursuivre en fonction de ses points forts et points à améliorer / Objectivité, autonomie |
| Perspectives et orientations du candidat | Souhait d'orientation professionnelle, motivation, projet du candidat / Adéquation entre le projet et le cursus, degré de maturité (en fonction de l'âge) |
| Connaissance du cursus | Connaître l'exigence attendue en termes d'heures de cours à suivre et travail personnel à fournir / Adéquation entre activité au Conservatoire et hors Conservatoire |

L'élève devra joindre une **lettre de motivation** à son dossier d'inscription relatant son projet personnel. Cette lettre permet d'orienter l'échange avec le jury.

Epreuves d'entrée spécifiques à chaque CPES

Les épreuves d'entrée spécifiques à chaque CPES sont explicitées dans les lettres de cadrage (disponibles au service scolarité).

Pour la musique, se reporter aux annexes de ce Règlement d'Etudes.

PROGRAMME PEDAGOGIQUE Musique, Danse, Théâtre

Les maquettes pédagogiques proposées par les établissements du Réseau sont construites sur un schéma identique autour d'Unités d'Enseignement (UE) organisées autour de différents modules.

La formation s'appuie sur une discipline dominante et plusieurs disciplines complémentaires et/ou associées (programme pédagogique dans les annexes de ce Règlement des Etudes).

Par ailleurs, tous les étudiants sont sensibilisés à l'environnement professionnel, visant à développer une culture générale autour des formations et métiers des arts de la scène, ainsi que leur cadre social, juridique et économique.

SUIVI ET EVALUATION

Un professeur référent (souvent celui de la discipline dominante) est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant et l'accompagne tout au long de son parcours.

Le livret de l'élève, véritable « carnet de bord » de l'étudiant, notifie en détail les activités de l'étudiant durant son parcours ; il est mis à la disposition des établissements supérieurs qui en font la demande.

En plus des UE, la préparation aux concours d'entrée comprend un (ou des) récital(s)/spectacle(s), des cartes blanches et des préparations aux entretiens.

EXAMEN POUR L'OBTENTION DU DEM – DEC – DET

Pendant cette période de préparation aux écoles supérieures, les étudiants ont la possibilité de préparer le diplôme de fin d'études musicales/chorégraphiques/théâtrales (DEM-DEC-DET).

L'examen en vue de l'obtention de l'UE dominante du DEM-DEC-DET est organisé selon les modalités mises en place en concertation avec les quatre autres établissements du réseau.

Le programme est détaillé dans une lettre de cadrage en annexe.

Le diplôme est délivré par l'établissement d'inscription de l'étudiant en prenant en compte l'ensemble des matières à valider.

Validation du DEC (Diplôme d'Etudes Chorégraphiques)

| | |
|--|---|
| Dominante DANSE CLASSIQUE ou DANSE CONTEMPORAINE ou DOUBLE CURSUS | Mention TB à l'examen terminal |
| Culture Chorégraphique Culture Musicale Danse | Valider le module de Culture chorégraphique Valider le module Culture musicale Danse |
| Anatomie-physiologie | Valider le module d'Anatomie-physiologie |
| Projet de réalisation artistique | Restitution du projet lors d'une soirée qui sera suivie d'un entretien avec le jury |

Validation du DET (Diplôme d'Etudes Théâtrales)

| | |
|---------------------------|---|
| Dominante THEATRE | Projet personnel présenté en public et validé par le jury à l'examen régional |
| UE complémentaires | Validées par contrôle continu |

Validation du DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)

- Dominante instrumentale ou Chant lyrique

| | |
|---|--|
| Dominante INSTRUMENTALE ou CHANT LYRIQUE | UE validée à l'examen régional |
| Formation musicale | Valider l'UE de Formation musicale |
| Pratiques collectives | Valider <ul style="list-style-type: none"> - UE de Pratique collective instrumentale ou vocale dirigée (tout au long du cycle) - UE de Musique de chambre CPES (2 ans) |
| Ateliers de pratique | Valider l'UE d'atelier de pratique ou nouvelle discipline (chant, théâtre, électroacoustique...) |
| Disciplines d'érudition | Valider l'UE d'Analyse et culture musicale (1 an) |
| Projet de réalisation artistique | Valider son projet personnel |

42

- Dominante Formation musicale

| | |
|---|--|
| Dominante FORMATION MUSICALE | UE validée à l'examen régional |
| Culture et écriture | Valider l'UE d'Analyse et de culture musicale |
| Pratiques collectives | Valider une pratique collective |
| Ateliers de pratique | Valider en contrôle continu une UE complémentaire chaque année du cycle (Harmonie au clavier, Initiation à la Direction d'ensembles, Technique vocale, Chœur, Musique de chambre, ateliers thématiques, piano complémentaire, deuxième instrument....) |
| Projet de réalisation artistique | Valider son projet personnel |

- Dominante Musiques actuelles

| | |
|---|---|
| Dominante MUSIQUES ACTUELLES | Valider l'UE groupe avec mention TB à l'examen terminal organisé en interne |
| Formation musicale | Valider la FM3 musiques actuelles |
| Mémoire | Valider le mémoire par écrit et oral |
| Option complémentaire | -Piano complémentaire -Masterclass et ateliers thématiques - UE MAO - UE reprise |
| Projet de réalisation artistique | Valider son projet personnel |

- Dominante Musiques électro-acoustiques

| | |
|---|---|
| Dominante MUSIQUES ELECTRO-ACOUSTIQUES | Valider l'UE 4 avec mention TB à l'examen terminal organisé en interne + projet personnel |
| Mémoire | Soutenance du mémoire lié au Projet personnel (sur dossier) |
| Analyse fonctionnelle | Mention B ou TB à l'examen terminal (UE 5) |
| Pratiques collectives | Valider un Module associé d'improvisation libre |
| Projet de réalisation artistique | Valider son projet personnel |

DISPOSITIFS
EN LIEN AVEC
L'ÉDUCATION
NATIONALE

Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique)

Les Classes à Horaires Aménagés Musique, du CE1 à la 3^e, permettent aux élèves de poursuivre plus aisément leurs études générales en parallèle avec leurs études musicales.

Les matières artistiques sont enseignées majoritairement dans le temps scolaire.

Pour y accéder, un test d'admissibilité est organisé par le Conservatoire.

Pour les débutants, ce test ne réclame aucune connaissance musicale préalable.

Pour les élèves non débutants déjà inscrits au Conservatoire de Nîmes ou scolarisés dans un établissement d'enseignement artistique, après étude de leur dossier, un entretien viendra réaffirmer leur motivation à intégrer ce dispositif. Il permet de vérifier l'adéquation entre le projet personnel de l'élève et les attendus au Conservatoire et également de préciser les volumes horaires et le déroulé des cursus.

POUR LE PRIMAIRE : du CE1 au CM2, la classe CHAM Berlioz est à dominante vocale. Cette classe permet aux élèves de développer leur pratique vocale au sein du chœur CHAM : ils bénéficient en plus du temps de chorale d'un cours de Formation musicale et d'un atelier vocal. Les enseignements du Conservatoire se déroulent à l'école Berlioz.

POUR LE COLLEGE : de la 6^e à la 3^e, la classe CHAM Feuchères est à dominante instrumentale ou vocale. Les cours de Formation musicale/d'Instrument et de Pratique collective CHAM se déroulent au Conservatoire pendant le temps scolaire libéré des mardis et vendredis après-midi.

Pour ces deux scolarités CHAM, les élèves doivent faire preuve d'une motivation affirmée. Ces classes visent à développer des capacités musicales dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle.

Les élèves des Classes à Horaires Aménagés **participent à tous les projets artistiques du Conservatoire ainsi que ceux réalisés en partenariat avec les établissements scolaires**. Ils sont parfois amenés à se produire sur d'autres créneaux horaires que ceux du temps scolaire.

Des informations complémentaires sur les CHAM primaire et collège sont disponibles, sous forme de plaquettes mises à jour, téléchargeables sur le site officiel de la Ville de Nîmes.

PARCOURS
NON
DIPLOMANTS



Parcours personnalisé, Parcours adapté, Coursus aménagé adulte

Soutien à la pratique adulte amateur



En fonction du projet de l'élève, du niveau de pratique (débutant ou averti) et de son âge, le Conservatoire propose les parcours non diplômants suivants.

PARCOURS PERSONNALISE

Il s'agit d'un parcours non diplômant qui peut être une alternative de formation au parcours diplômant du cursus musical (instrumental ou vocal) ou du cursus chorégraphique.

Ce dispositif doit être envisagé comme un parcours personnalisé de formation en relation avec un projet personnel. Il est défini par l'élève, la famille pour l'élève mineur et l'équipe pédagogique.

La demande d'inscription dans un Parcours personnalisé doit être formalisée dans une fiche prévue à cet effet (téléchargeable sur l'espace extranet de l'élève et/ou disponible au service scolarité). Elle comporte une partie pour que l'élève explicite sa motivation, son projet et les raisons qui le conduisent à choisir ce parcours.

L'enseignant référent, l'équipe pédagogique et la Direction peuvent être sollicités par l'élève pour un entretien afin de peaufiner le projet.

Sous demande, l'établissement délivre une attestation des enseignements et pratiques choisis.

MUSIQUE

Il s'adresse aux personnes qui ne souhaitent pas suivre un cycle complet et peut être demandé **à partir du cycle II**. *
*Concernant le Parcours personnalisé **Voix de l'adulte-spécialité Chant lyrique**, il peut être demandé dès le cycle I.

Après un Parcours personnalisé, l'élève peut réintégrer le parcours diplômant à N+1 ou faire une demande de renouvellement formalisée par écrit via une fiche prévue à cet effet, téléchargeable sur l'espace extranet de l'élève et/ou disponible au service scolarité.

Le contrat qui détermine les enseignements suivis sert de base à l'évaluation en fin d'année pour statuer sur un renouvellement éventuel.

A noter que cette possibilité ne peut être demandée si l'élève a été réorienté en Parcours personnalisé suite à une décision du jury de fin de cycle.

DANSE

Le Parcours personnalisé au sein du département Danse est proposé à partir du 2^e cycle 4^e année (accessible avant sous dérogation). Ce parcours n'est pas compatible avec le cycle spécialisé.

Il s'adresse aux élèves qui ont besoin d'alléger leur cursus sur une période d'un an, après avis de l'équipe enseignante ou pour les élèves qui ont validé toutes les UE sauf le projet artistique.

L'élève choisit les cours qu'il souhaite suivre sous avis de l'équipe pédagogique. Ce parcours ne donne pas accès aux examens de fin de cycle.

CURSUS AMENAGE ADULTES (niveau débutant et niveau avancé)

Ce cursus aménagé est une alternative proposée aux adultes qui ne souhaitent pas suivre la formation diplômante.

Le nombre d'adultes sera limité en fonction de la disponibilité dans les classes.

Cursus aménagé adultes (niveau débutant) / Musique

Pour les adultes débutants, ce cursus est composé d'un cours instrumental de 30 minutes hebdomadaires (ou d'un cours en pédagogie de groupe) et d'un cours de Formation musicale spécifiquement dédié aux adultes débutants.

| Cours instrumental | Cours de Formation musicale |
|--------------------------|--|
| 30 minutes hebdomadaires | 1 ^{er} Niveau (1h/ semaine) 2 ^e Niveau (1h30/semaine) |

Durée minimale du cursus : 2 ans

L'intégration du niveau avancé sera effective après validation (en contrôle continu) des deux niveaux de Formation musicale.

En fonction des places disponibles, il est possible de suivre uniquement un seul cours de Formation musicale.

Cursus aménagé adultes (niveau avancé) / Musique

Pour des musiciens adultes ayant une pratique instrumentale non débutante, ce niveau avancé s'articule autour de deux axes fondamentaux, le cours instrumental de 45 minutes hebdomadaires et d'une pratique collective (dirigée ou non dirigée).

Ces deux activités « obligatoires » peuvent être accompagnées d'une troisième optionnelle.

| COURS INSTRUMENTAL | PRATIQUE COLLECTIVE | 3° ACTIVITE OPTIONNELLE |
|--------------------------|--|---|
| 45 minutes hebdomadaires | Affectation sur avis de l'enseignant référent dans les pratiques collectives existantes (orchestres, ateliers, musique de chambre cordes...) | - Formation musicale de cycle 2 - Discipline d'érudition - 2° pratique collective |

Durée approximative du cursus : 5 ans (l'intégralité du cursus adulte ne pourra dépasser 7 années).

La formation est renouvelable chaque année, sur avis de l'équipe pédagogique.

A l'issue de ce cursus adulte, le musicien pourra intégrer une pratique collective dirigée ou non dirigée pour musicien confirmé (Orchestre amateur, Orchestre symphonique, Musique de chambre, Chœur de chambre...) au CRD de Nîmes.

Après avoir obtenu le CEM ou le CEC, le dispositif « Soutien à la pratique adulte amateur » permet de continuer dans les différents ensembles amateurs du Conservatoire :

- Pour les musiciens, l'Orchestre symphonique amateur, le Chœur de chambre, la Musique de chambre...
- Pour les danseurs, il est possible d'intégrer l'Ensemble chorégraphique du Conservatoire de Nîmes ou suivre un cours de danse classique.

Musique (niveau confirmé)

Il est demandé un niveau minimum de cycle 3 ou de musicien confirmé et il n'est pas prévu de limite de durée dans le temps.

| 1 ACTIVITE | 2° ACTIVITE EN OPTION | TAUX HORAIRE POUR L'OPTION 2 |
|--|---|---|
| Pratique collective vocale dirigée (Chœur de chambre) | Le soutien technique vocal est inclus dans le temps de cours du Chœur de chambre | |
| Pratique collective instrumentale dirigée (Orchestre amateur, Harmonie, Orchestre symphonique, Musique de chambre amateur) | 1 soutien en technique instrumentale* * En fonction de la disponibilité dans les classes | 8h sur l'année, organisation par groupe ou individuel sur rendez-vous avec l'enseignant |

Admission :

Pratique collective vocale dirigée : sur audition

Pratique collective instrumentale dirigée : sur audition avec niveau minimum de fin de cycles 2 ou musiciens confirmés.

Concernant la Musique de chambre, les musiciens sont invités à s'inscrire de préférence en groupe constitué. Si un groupe n'est pas constitué, les instrumentistes seront intégrés dans les groupes de Musique de chambre des élèves de cycle 3 ou CPES.

Danse (niveau intermédiaire)

Pour les danseurs adultes et les élèves ayant fini le parcours diplômant, les cours des cursus sont accessibles en fonction des places disponibles.

Aussi, le Conservatoire propose un cours de « Danse classique adultes » soumis aux conditions suivantes :

- Age : à partir de 16 ans
- Pré-requis : 4 années de pratique en danse classique

De plus, il est possible d'intégrer « l'Ensemble chorégraphique »* et/ou suivre des modules d'humanités chorégraphiques (Culture chorégraphique, Anatomie-physiologie...).

* « L'Ensemble chorégraphique » permet d'aborder un travail technique de danse contemporaine au travers de la composition et de la recherche chorégraphique.

PARCOURS ADAPTE

Le Parcours adapté s'adresse à un public empêché ou en situation de handicap. Si un diagnostic médical est d'ores et déjà posé, les parents sont encouragés à en informer le Conservatoire pour la mise en place de ce dispositif.

Un entretien entre l'enfant, la famille et l'enseignant de la discipline demandée et le responsable des études permettra la mise en place d'un projet éducatif et artistique spécifique.

Ce dispositif n'est rattaché à aucun cycle, l'évaluation est continue (il n'y a pas d'examen terminal) et le dialogue régulier avec la famille.

Parcours d'une année, le bilan partagé avec l'équipe enseignante permet d'envisager la pertinence de sa reconduction.

Un enseignant référent spécialisé et diplômé apporte son expertise en cas de besoin.

Une liste d'enseignants-Parcours adapté est consultable au secrétariat pédagogique.



**Conservatoire
de Nîmes**

Musique - Danse - Art Dramatique

Règlement d'Etudes ANNEXES

LES DISCIPLINES ARTISTIQUES DU CONSERVATOIRE DE NIMES

Le Conservatoire propose aux enfants de **5 ans** un éveil musical et à partir de **6 ans** une découverte de la danse et des instruments de musique.

*Je suis **débutant**, A partir de quel âge je peux commencer une pratique artistique ?*

| DISCIPLINES | AGE | |
|---|--|---|
| INSTRUMENTS A VENT / FAMILLE DES BOIS | Basson | Dès 6 ans et sans limite d'âge |
| | Clarinette | Dès 6 ans et sans limite d'âge |
| | Flûte traversière | Dès 7 ans et sans limite d'âge |
| | Hautbois | Dès 7 ans et sans limite d'âge |
| | Saxophone | Dès 7 ans et sans limite d'âge |
| INSTRUMENTS A VENT / FAMILLE DES CUIVRES | Cor | Dès 6 ans et sans limite d'âge |
| | Trompette | Dès 7 ans et sans limite d'âge |
| | Trombone | Dès 6 ans et sans limite d'âge |
| | Tuba | Dès 7 ans et sans limite d'âge |
| INSTRUMENTS A CORDES / FAMILLE DES CORDES FROTTEES | Alto | Dès 6 ans et sans limite d'âge |
| | Contrebasse | Dès 6 ans et sans limite d'âge |
| | Violon | Entre 6 et 9 ans et sans limite d'âge |
| | Violoncelle | Entre 6 et 9 ans et sans limite d'âge |
| INSTRUMENTS POLYPHONIQUES | Guitare | Dès 7 ans et sans limite d'âge |
| | Harpe | Dès 6 ans et sans limite d'âge |
| | Piano | Entre 6 et 9 ans |
| PERCUSSIONS | Percussions | Dès 7 ans et sans limite d'âge |
| MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES ET COMPOSITION ELECTROACOUSTIQUE | Composition électroacoustique | A partir de 11 ans et sans limite d'âge |
| | Musiques actuelles amplifiées (clavier, guitare électrique et basse, batterie et voix) | Entre 14 et 28 ans (pré-requis de pratique instrumentale nécessaire et expérience de jeu en groupe) |
| VOIX | Chant lyrique | Dès 16 ans |
| | Chœur de chambre | A partir de 16 ans et adultes (pré-requis en lecture musicale) |
| | Chœurs d'enfants ou d'adolescents (Chœur préparatoire, Chœur d'enfants, Chœur à voix égales, Jeune chœur) | Entre 6 et 9 ans |
| DANSE | Danse (initiation, orientation, danse classique, danse contemporaine) | Dès 6 ans à 8 ans |
| ART DRAMATIQUE | Art dramatique | A partir de 15 ans et sans limite d'âge |

Compte tenu de la forte demande, l'admission dans certaines disciplines est soumise à des critères d'âge (priorité aux enfants).

Dans tous les cas, une « rencontre-test » est prévue avant l'admission des candidats.

PRATIQUES COLLECTIVES - ETUDES INSTRUMENTALES ET/OU VOCALES

Liste de pratiques collectives, ensembles, orchestres et ateliers de pratique

Nota Bene : Pour les ateliers de pratique collective, un document - actualisé chaque année - est disponible à la scolarité du Conservatoire

Cycle 1

| INSTRUMENT | NIVEAU/X | PRATIQUES COLLECTIVES 1C |
|---|---|--|
| Guitare | A partir de 1C2 | Ensemble de guitares |
| Harpe | A partir de 1C2 | Ensemble de harpes |
| Instruments famille des vents (bois et des cuivres) | 1C2 | Atelier anches doubles (basson, hautbois) |
| | 1C2, 1C3 | Ateliers cuivres |
| | 1C2 | Atelier flûte |
| | 1C3, 1C4 | Orchestre bois et percussion |
| | 1C3, 1C4 | Orchestre cuivres et percussion |
| Instruments famille des Cordes frottées | 1c3 (optionnel pour les 1c2) | Atelier cordes |
| | 1C4, 1C5 (1C3 sous proposition de l'enseignant.e) | Orchestre à cordes |
| Percussion | 1C1, 1C2, 1C3, 1C4 | Atelier percussions |
| | 1C3, 1C4 | Orchestre bois et percussions |
| | 1C3, 1C4 | Orchestre cuivres et percussions |
| Piano | A partir de 1C2 | Ateliers ponctuels (exemple : technique instrumentale piano) |
| Tous instruments | A partir de 1C2 | Médiations artistiques et sonores |
| | 1C | Chœurs (Chœur d'enfants ou Chœur préparatoire) |

PRATIQUES COLLECTIVES - ETUDES INSTRUMENTALES ET/OU VOCALES

Cycle 2

| INSTRUMENT | NIVEAU/X | PRATIQUES COLLECTIVES 2C |
|--|--|--|
| Guitare | 2C | Ensemble de guitares |
| Harpe | A partir de 2C1 | Ensemble de harpes |
| | 2C | Musique baroque / musique traditionnelle (cordes, basson, clavecin, flûte, harpe, hautbois, piano) |
| | 2C | Orchestre d'harmonie vents et percussions (bois, cuivres, percussion) + 1 harpiste |
| Instruments famille des vents (bois et cuivres) | 2C | Musique baroque / musique traditionnelle (cordes, basson, clavecin, flûte, harpe, hautbois, piano) Ateliers |
| | 2C3, 2C4 | Orchestre de chambre (cordes, bois, cuivres, percussions) |
| | 2C | Orchestre d'harmonie vents et percussions (bois, cuivres, percussions) |
| Instruments famille des cordes frottées | 2C1 (2C2 sur proposition l'enseignant) | Musique de chambre (cordes) |
| | 2C2 | Ateliers thématiques (choix de 2 thématiques / 1 atelier par semestre) : « Initiation aux modes de jeu de la musique contemporaine (cordes) » ou « Musique baroque - musique traditionnelle » ou « Improvisation » |
| | Fin de cycle 2 | Grand ensemble d'altos |
| | 2C3, 2C4 | Orchestre de chambre (cordes, bois, cuivres, percussions) |
| Percussion | 2C | Atelier percussions |
| | 2C2, 2C3 | Orchestre de chambre (cordes, bois, cuivres, percussions) |
| | 2C | Orchestre d'harmonie vents et percussion (bois, cuivres, percussions) |
| Piano | 2C | Musique baroque / musique traditionnelle (cordes, basson, clavecin, flûte, harpe, hautbois, piano) |
| | 2C | Les gestes et la pensée pianistique |
| | 2C | Lecture à vue |
| | Fin de cycle 2C de FM | Harmonie au clavier |
| | 2C | Les gestes et la pensée pianistique |
| | 2C | Orchestre d'harmonie vents et percussions (bois, cuivres, percussion) + 1 pianiste |
| Musiciens tous instruments | 2C | Improvisation |
| | 2C en fonction des places disponibles | Le musicien augmenté |
| | 2C | Médiations artistiques et sonores |
| | Fin de cycle 2C de FM en fonction des places disponibles | Harmonie au clavier |
| Musiciens toutes disciplines instrumentales et vocales | 2C | Improvisation et création |
| | A partir de 11 ans (débutants ou pas) + 2C | Atelier création sonore |
| | 2C | Chœur à voix égales |
| | 2C | Jeune chœur |
| | 2C | Ensemble polyphonique 1 par voix |
| Chanteurs | Elèves cursus chant lyrique | Atelier lyrique (sessions) |

PRATIQUES COLLECTIVES - ETUDES INSTRUMENTALES ET/OU VOCALES

Cycle 3

| INSTRUMENT | NIVEAU/X | PRATIQUES COLLECTIVES 3C |
|--|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Chant lyrique | Elèves cursus chant lyrique | Atelier lyrique (sessions) |
| Guitare | 3C | Ensemble de guitares |
| | 3C en fonction des places disponibles | Piano complémentaire |
| Harpe | 3C | Orchestre symphonique |
| Instruments famille des vents bois et cuivres | 3C | Orchestre symphonique |
| | 3C en fonction des places disponibles | Piano complémentaire |
| | 3C | Technique de la flûte |
| Instruments famille des cordes frottées | 3C | Orchestre symphonique |
| | 3C | Grand ensemble d'alto |
| | 3C en fonction des places disponibles | Piano complémentaire |
| Percussion | 3C | Accompagnement d'un cours de danse |
| | 3C | Atelier percussions |
| | 3C | Orchestre symphonique |
| | 3C en fonction des places disponibles | Piano complémentaire |
| Piano | 3C | Accompagnement d'un cours de danse |
| | 3C | Lecture à vue |
| | 3C | Harmonie au clavier |
| | 3C | Les gestes et la pensée pianistique |
| Musiciens tous instruments | 3C en fonction des places disponibles | Improvisation |
| | 3C | Le musicien augmenté |
| | 3C | Musique de chambre |
| | 3C | Médiations artistiques et sonores |
| Musiciens toutes disciplines instrumentales et vocales | 3C | Analyse et culture musicale |
| | 3C | Atelier création sonore |
| | 3C | Jeune chœur |
| | 3C | Chœur de chambre |
| | 3C | Jeune chœur |
| | 3C en fonction des places disponibles | Harmonie au clavier |
| Comédiens, danseurs, musiciens | 3C | Atelier prise de son |
| | 3C | Arts de la scène |
| Comédiens, danseurs | 3C | Chant complémentaire |
| Comédiens, musiciens | 3C | Atelier voix-jazz |

PRATIQUES COLLECTIVES - ETUDES INSTRUMENTALES ET/OU VOCALES

CPES

| INSTRUMENT | PRATIQUES COLLECTIVES CPES |
|--|--|
| Chant | Atelier lyrique |
| Guitare | Ensemble de guitares |
| | Piano complémentaire |
| Harpe | Orchestre symphonique |
| | Musique de chambre |
| Instruments famille des vents bois et cuivres | Orchestre symphonique |
| | Musique de chambre |
| | Piano complémentaire |
| | Technique de la flûte |
| Instruments famille des cordes frottées | Orchestre symphonique |
| | Musique de chambre |
| | Grand ensemble d'altos |
| | Piano complémentaire |
| Percussion | Orchestre symphonique |
| | Musique de chambre |
| | Atelier percussions |
| | Accompagnement d'un cours de danse |
| | Piano complémentaire |
| Piano | Accompagnement d'un cours de danse |
| | Lecture à vue |
| | Harmonie au clavier |
| Musiciens tous instruments | Harmonie au clavier (selon les places disponibles) |
| | Le musicien augmenté |
| | Musique de chambre |
| | Jeune chœur |
| | Chœur de chambre |
| Musiciens toutes disciplines instrumentales et / ou en Formation musicale | Initiation à la direction (orchestre et chœur) |
| Musiciens toutes disciplines instrumentales et vocales | Analyse et culture musicale |
| Comédiens, danseurs, musiciens | Atelier prise de son |
| | Arts de la scène |
| | Chant CPES voix femme ; chant CPES voix homme |
| Comédiens, danseurs, musiciens (toutes disciplines non chanteurs) | Chant complémentaire |
| Comédiens, musiciens | Atelier voix-jazz |

CPES musique

Pour le musicien ou la musicienne qui souhaite donner une orientation professionnelle à son parcours de formation, cette Classe Préparatoire permettra de renforcer ses compétences artistiques et techniques, de préparer les concours d'entrée dans les structures de l'enseignement supérieur.

Pendant cette période il est possible de préparer les diplômes d'études en Musique (DEM).

L'agrément des CPES a été délivré au Réseau des Conservatoires Occitanie Méditerranée par le Ministère de la Culture en septembre 2020. Les contenus et les maquettes pédagogiques sont communs à ces établissements qui organisent ensemble les examens d'entrée et les examens des Diplômes d'Etudes.

Le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) est délivré par chaque établissement du Réseau Occitanie-Méditerranée (Le Ministère de la Culture n'ayant pas encore organisé et planifié de Diplôme National).

Au CRD de Nîmes, le DEM est délivré après obtention des UE suivantes :

- Instrumental ou vocal (entre 2 et 4 ans, examen régional)
- Formation Musicale (UE FM DEM Instrumental ou vocal, 2 ans, examen interne)
- Musique de Chambre (UE en 2 ans, examen interne)
- Pratique collective dirigée (Contrôle continu, validation sur toute la durée du cycle) - Ateliers de pratique (Contrôle continu)
- Disciplines d'érudition (UE en 2 ans, examen interne)
- Projet de réalisation artistique (présenté sous forme de restitution lors d'une soirée dédiée, validation par l'équipe pédagogique et la direction ou son représentant)

CPES théâtre

Pour le comédien ou la comédienne qui souhaite donner une orientation professionnelle à son parcours de formation, cette Classe Préparatoire permettra de renforcer les compétences artistiques et techniques, de préparer les concours d'entrée dans les structures de l'enseignement supérieur, et de préparer le diplôme d'études en Théâtre (DET).

Les conservatoires du réseau délivrent aux élèves en CPES des « **cartes étudiants** » permettant d'obtenir des réductions dans les théâtres, cinémas, etc. L'étudiant (en post-Bac) relève du statut étudiant, et a accès aux aides du CROUS (bourses de l'enseignement supérieur, restauration et aide au logement) voir www.crous-montpellier.fr. Les élèves (mineurs et encore scolarisés) peuvent prétendre à une bourse d'études DRAC. *L'Université de Nîmes, qui propose notamment une licence de lettres modernes appliquées (LMA), offre la possibilité à ses élèves d'obtenir un statut d'artiste de haut niveau leur permettant d'être exempté de présence à un certain nombre de cours et une certaine souplesse.*

La durée de ce cursus d'études est de 2 ans. Le volume horaire hebdomadaire est de 16h hebdomadaires minimum, complétée par des cours et stages proposés par les établissements du réseau (3 à 5 stages/an de 20 à 30 h) et des «concours blancs » à l'approche des très sélectifs concours des écoles supérieures nationales.

La CPES réclame donc une adaptation des élèves pour être compatible avec une autre activité universitaire ou professionnelle. L'objectif est de transmettre à un petit groupe d'élèves une pratique solide et contemporaine, les préparer aux concours tout en leur demandant de développer leur propre projet artistique.

Conditions d'accès : Avoir obtenu un baccalauréat et validé au moins une année de cours en école classée ou en cours privés (conditions demandées par les écoles supérieures)

L'accès aux classes préparatoires se fait sur examen d'entrée régional.

| 1er tour / Dossier | 2nd tour / Participation à un stage |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Une photo d'identité- Une lettre de motivation et un résumé de parcours personnel- Une présentation d'un spectacle vu et particulièrement apprécié- Une liste de 6 à 8 pièces contemporaines et classiques qu'il/elle aimerait travailler- Quelles écoles supérieures il ou elle souhaiterait intégrer (et pourquoi)- Préciser le choix du conservatoire du réseau pour suivre la scolarité (par ordre de préférence). | <p>Durant 2 jours de stage-audition, les élèves seront amenés à participer à des ateliers d'école de comédien dirigés par les professeurs du réseau et présenteront leur parcours libre (forme de 2 à 4 mn laissant percevoir leur projet artistique) ainsi qu'une scène extraite du répertoire contemporain imposé.</p> <p>Cette scène sera retravaillée en autonomie durant les 2 jours avec un partenaire lui aussi candidat.</p> <p>Chacun sera donc tout à la fois moteur d'une scène qu'il aura au préalable mémorisée et travaillée et dans laquelle il devra emmener son nouveau partenaire et réplique dans le projet d'un autre candidat</p> |

Durée : 2 à 4 ans

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

UV1 Projet

UV2 Instrument et Improvisation

Restitution d'improvisations à l'instrument et vocales en FM (après travail d'analyse, d'écoute, de relevé et d'écriture).

Restitution d'un répertoire technique avancé en cours d'instrument.

Restitution d'un thème à la voix ou à l'instrument

Improvisation sur la grille du même thème

Restitution d'un morceau préparé dans l'année à l'instrument en groupe incluant une partie improvisée

Accompagnement d'une chanson préparée dans l'année à l'instrument

Relevé et interprétation d'une chanson (voix + instrument)

UV3 Répertoire

UV4 Théorie et Culture

Accompagnement dans la réalisation d'un dossier de culture et d'analyse sur un thème choisi en concertation entre le professeur et l'élève. Ce dossier doit faire ressortir une problématique autour du thème choisi (esthétique, artiste, album ou période de composition) afin d'y répondre par des éléments culturels, des éléments techniques en commentaire d'écoute et des analyses de partitions existantes mais également éditées par l'élève.

Restitution en FM d'arrangements vocaux sur des grilles données.

Edition d'un score complet (musescore) d'un relevé complet d'un morceau choisi par le professeur de FM.

Analyse d'une partition avec instruments transpositeurs.

Transposition d'une partie à 4 voix pour ensemble cuivres/bois.

Chant d'accords et chant d'arpèges d'accords à 5 sons ou plus

Chant de modes

Restitution d'une ligne instrumentale vocalement

Interprétation d'une pièce vocale en groupe (2 voix minimum) préparée dans l'année

Réarrangement et interprétation en groupe d'une pièce du répertoire ne perdant pas le sens artistique de la pièce originale

UV5 Production et traitement du son

Enregistrement de compositions originales pour le projet personnel (maquette)

Mixage d'un titre

Pré-production en préparation d'une session d'enregistrement annuelle

Préparation de séquence pour accompagner un titre du répertoire le nécessitant

Edition de partitions

Participer aux ateliers "Technique du son live"

Edition d'une fiche technique pour son projet

Direction d'un montage de plateau + aide au mixage dans l'année

Obtention de l'UE de musique électro-acoustique C3-CPES avec une représentation live du projet composé durant les années d'apprentissage.



LETTRE DE CADRAGE

EXAMEN D'ENTRÉE CLASSES PRÉPARATOIRES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) SPÉCIALITÉ MUSIQUE, TOUTES ESTHÉTIQUES¹

Depuis 2016, avec l'appui de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, les établissements spécialisés d'enseignement artistique se sont engagés dans la construction d'un véritable partenariat interinstitutionnel visant à harmoniser les niveaux, cursus et formations, à favoriser l'émulation entre les élèves de ces établissements, et à apporter une meilleure reconnaissance au niveau national des Diplôme d'Etudes Musicales, Chorégraphiques et Théâtrales, délivrés par chaque établissement.

Parallèlement, un certain nombre d'évolutions législatives et réglementaires sont venues modifier l'organisation des cycles spécialisés, et notamment la Loi Liberté de la Création, Architecture et Patrimoine du 7 juillet 2016 (et en particulier les articles 51 à 53) et l'arrêté du 5 janvier 2018 du Ministère de la Culture, en instaurant - en lieu et place - des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES).

L'arrêté de classement des conservatoires, du 9 août 2022 instaure, sans encore les détailler, des "Cycles Diplômants" en sus des CPES. Le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique est de nouveau en consultation au printemps 2023 et devrait préciser la création des nouveaux diplômes nationaux (DNEM, DNEC et DNET), préparés au sein d'un "cycle diplômant" ou au sein d'une CPES, selon des modalités à préciser.

Forts de ce partenariat instauré dans le cadre des DEM/DEC/DET, les établissements d'enseignement artistique de Béziers Agglomération, Carcassonne Agglo, le Grand Narbonne, Nîmes et Perpignan Méditerranée Métropole se sont engagés dans une démarche d'agrément ministériel en vue de dispenser cet enseignement en CPES.

Le Ministère a, par arrêté du 1er septembre 2020 du Préfet de la Région Occitanie, donné cet agrément pour l'ensemble des disciplines mentionnées dans l'arrêté et l'ensemble des établissements partenaires (Béziers, Carcassonne, Narbonne, Nîmes et Perpignan pour la musique et le théâtre - les mêmes plus Montpellier pour la Danse).

Cette lettre de cadrage élaborée a pour objectif d'apporter les éclaircissements nécessaires quant à la mise en œuvre des examens d'entrée des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur Musique pour l'année artistique **2022/2023**.

¹ regroupant les esthétiques "Classique à Contemporain", "Musique ancienne", "Musiques traditionnelles", "Jazz" et "Musiques actuelles amplifiées". A noter que certaines modalités sont spécifiques selon les esthétiques (cf. pour détail le point 4°).

Dans ce cadre, le Réseau Occitanie Méditerranée organise les entrées en CPES en commun avec les conservatoires du ROM. L'établissement organisateur des examens change selon les années.

Nous sommes conscients que l'évolution en cours des textes ministériels perturbe la lisibilité des cursus et des modalités d'examens, en cours d'évolution selon les régions. Le réseau ROM organise ces cursus et examens en synergie entre établissements, et en lien avec le Ministère de la Culture qui en valide l'organisation.

1°) Champ d'application

La présente lettre de cadrage détaille l'organisation et les modalités des épreuves d'entrée en Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES), pour la spécialité Musique, toutes esthétiques, pour l'ensemble des établissements du réseau conventionné.

2°) Calendrier par esthétiques et disciplines

| <u>Esthétique musicale</u> | <u>Discipline musicale</u> | <u>Horaires et lieu d'examen</u> |
|--|---|---|
| Classique à contemporain | Test complémentaire F.M. (épreuves écrites) | Mardi 4 avril,, dans chaque établissement |
| Classique à contemporain | Formation Musicale (épreuves écrites) | Samedi 22 avril, Conservatoire de Nîmes |
| Musiques Actuelles Amplifiées | Toutes options | Mercredi 10 mai, Médiator, Perpignan |
| Classique à contemporain | Accompagnement | Vendredi 12 mai, Patio des arts du Grand Narbonne |
| Jazz | Toutes options | Mardi 30 mai, Conservatoire de Perpignan |
| Classique à contemporain | Guitare, Flûte, Composition instrumentale et vocale, | Lundi 5 juin, Patio des arts du Grand Narbonne |
| Classique à contemporain | Alto et Violon | Mardi 6 juin, Conservatoire de Nîmes |
| Musique Ancienne | Clavecin | Mercredi 7 juin, Perpignan |

| | | |
|---------------------------------|---|---|
| Classique à contemporain | Composition électroacoustique, Accordéon | Mercredi 7 juin, Conservatoire de Perpignan |
| Classique à contemporain | Piano | Jeudi 8 juin, Conservatoire de Perpignan |
| Classique à contemporain | Clarinette, Trompette, Trombone, Cor, Saxophone | Vendredi 9 juin, Conservatoire de Perpignan |
| Musiques Traditionnelles | Musiques traditionnelles (tenora) | Samedi 10 juin, Conservatoire de Perpignan |
| Classique à Contemporain | Hautbois, Chant lyrique | Samedi 10 juin Conservatoire de Perpignan |
| Classique à contemporain | Formation Musicale (épreuves orales) | Samedi 10 juin Conservatoire de Nîmes |

Nota : les horaires de passages ainsi que de répétition (pour les candidatures extérieures au centre d'examen) seront communiqués par une convocation individuelle aux épreuves.

Affichage des morceaux imposés :

- Musiques actuelles amplifiées : **Mardi 7 mars 2023**
- Classique à contemporain, Musiques ancienne et traditionnelles, Jazz : **Vendredi 7 avril 2023**

3°) Jury

EXAMENS D'ENTRÉE EN CPES :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, le jury sera composé :

- du directeur de "l'établissement-centre d'examens" ou son représentant, président du jury ;
- une personnalité qualifiée du monde du spectacle vivant ou de l'enseignement artistique, extérieure à l'établissement concerné, selon les esthétiques ;
- un spécialiste de la discipline concernée.

Nota : Les examens d'entrée en CPES et de validation de l'UV dominante du DEM pouvant être organisés simultanément sur les centres d'examens, deux jurys pourront être constitués dans des disciplines différentes.

4°) Modalités communes d'organisation de l'examen d'entrée en CPES

De manière générale et conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 janvier 2018, l'examen d'entrée en CPES est une procédure de sélection comportant les épreuves suivantes :

- une prestation ou une production de travaux en rapport avec la discipline dominante (cf. détails au point suivant)
- une épreuve de formation musicale (hors spécialité F.M.) mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse du candidat,
- un entretien individuel de dix minutes avec le jury, portant sur les motivations du candidat, qui devra fournir, **minimum un mois avant celui-ci, une lettre de motivation** remise au secrétariat scolaire dont il dépend.

Nota : Les candidats souhaitant se présenter à l'examen d'entrée en CPES doivent justifier d'un niveau minimal de B.E.M. (fin de cycle 2) ou équivalent.

5°) Modalités spécifiques, par esthétique, d'organisation de l'examen d'entrée en CPES

Pour les candidats en Musiques actuelles amplifiées,

- Une prestation instrumentale réalisée en situation de jeu en groupe comprenant :
 - un morceau imposé,
 - un déchiffrage,
- Une épreuve d'analyse réalisée à l'oral : à partir d'un répertoire imposé de dix morceaux préparés, le jury choisit une oeuvre que le candidat devra présenter et sur laquelle il pourra répondre à des questions d'analyse

Les épreuves de déchiffrage et d'analyse constituent l'épreuve de formation musicale.

Pour les candidats en Chant Lyrique, Classique à contemporain,

- Une Prestation vocale :
 - pas de programme imposé, mais le candidat devra présenter un programme d'une durée maximale de 20mn (minimum 15 minutes) en trois langues différentes. Au moins une de ces Œuvres doit être une Œuvre d'écriture contemporaine (après 1945).

En cas de dépassement de la durée maximale autorisée, le jury sera autorisé à interrompre le candidat.

Pour les candidats en Jazz,

- Une prestation instrumentale réalisée en situation de jeu en groupe comprenant :
 - deux morceaux choisis par le jury dans une liste de 6 morceaux imposés
 - une composition ou un arrangement,
 - un déchiffrage,

- Une épreuve d'analyse réalisée à l'oral : à partir du répertoire imposé des six morceaux préparés, le jury choisit une oeuvre que le candidat devra présenter et sur laquelle il pourra répondre à des questions d'analyse

Les épreuves de déchiffrage et d'analyse constituent l'épreuve de formation musicale.

Pour les candidats de disciplines instrumentales, Classique à contemporain,

- Une Prestation instrumentale comprenant :
 - Un morceau imposé
 - Un complément de programme

Au moins une de ces œuvres doit être une œuvre d'écriture contemporaine (après 1945). La durée d'exécution du programme ne doit pas excéder 20 mn (minimum 15 minutes).

En cas de dépassement de la durée maximale autorisée, le jury sera autorisé à interrompre le candidat.

Pour les candidats en Musiques Traditionnelles,

Une Prestation ou production de travaux en rapport avec la discipline dominante :

- Un morceau imposé
- Un complément de programme

Le candidat devra présenter un programme d'une durée maximale de 20mn (minimum 15 minutes), composé d'au moins un morceau de sa tradition.

En cas de dépassement de la durée maximale autorisée, le jury sera autorisé à interrompre le candidat.

Pour les candidats dans la discipline accompagnement, Classique à contemporain,

- Des épreuves préparées (une semaine à l'avance) :
 - Réduction d'orchestre ou de chœur
 - Interprétation d'une pièce de musique de chambre
 - Un accompagnement

- Des épreuves non préparées (avec 1h35 de mise en loge préalable)
 - Déchiffrage - Mise en loge de 20 min.
 - Déchiffrage accompagné (d'un instrumentiste ou d'un chanteur)
 - Déchiffrage d'une pièce pour piano seul

 - Transposition d'une pièce vocale (transposition au ½ ton ou à la tierce) – Mise en loge de 15 min.

 - Harmonisation d'une mélodie (d'esthétique classique ou romantique) – Mise en loge de 30 min.

 - Réduction – Mise en loge de 30 min :
 - Réduction d'orchestre (quatuor + instrument transpositeur)
 - Réduction de chœur

Pour les candidats en Musique Ancienne,

- Une Prestation ou production de travaux en rapport avec la discipline dominante :
 - Un morceau imposé
 - Un complément de programme

Le candidat devra présenter un programme d'une durée maximale de 20mn (minimum 15 minutes), composé d'une œuvre imposée dans le répertoire spécifique et d'un programme libre complémentaire de style et époque différents allant jusqu'à la période contemporaine.

En cas de dépassement de la durée maximale autorisée, le jury sera autorisé à interrompre le candidat.

Pour les candidats en discipline Formation Musicale,

- Les examens d'entrée se divisent en deux types d'épreuves (sujets communs) : écrites et orales. L'épreuve écrite se déroule dans chacun des établissements présentant des candidats, tandis que l'épreuve orale se tient dans un établissement-centre d'examen.

Pour les candidats en composition instrumentale et vocale ou électroacoustique,

- Présentation d'un dossier artistique, contenant un échantillon représentatif du travail compositionnel du candidat avec diffusion d'enregistrements et / ou exécution en direct, organisées par le candidat et, le cas échéant, copie des partitions à l'attention du jury.

Nota : Pour les disciplines nécessitant un accompagnement, c'est l'établissement qui présente le candidat qui prend en charge le ou les accompagnateur(s). Le centre d'examen met à disposition des locaux adaptés pour le déroulement des épreuves et donne un accès préalable à ces locaux pour des répétitions, selon un planning garantissant l'équité entre les candidats.

6°) Conseil pour la préparation de l'épreuve d'entretien individuel ainsi que la lettre de motivation

L'entretien permet au jury de recueillir des informations supplémentaires pour l'aider à prendre sa décision. Il permet de vérifier un certain nombre de compétences au-delà de la seule prestation dans la discipline dominante présentée. La lettre de motivation fournie par le candidat permet d'orienter l'échange avec le jury.

Quelques pistes non exhaustives permettent au candidat de préparer son entretien :

Concernant la prestation

Capacité à exprimer et motiver ses propres choix pour le programme présenté

Critère : Maturité, personnalité, culture musicale

Capacité à proposer une auto-évaluation de sa prestation, une projection du travail à poursuivre en fonction de ses points forts et points à améliorer

Critère : Objectivité, autonomie

Le projet de l'étudiant

Perspectives et orientations du candidat : souhait d'orientation professionnelle, de reconversion ou en attente pour approfondir et mûrir son orientation.

Critère : Adéquation entre le projet et le cursus, degré de maturité (en fonction de l'âge)

Connaissance des filières d'enseignement supérieur proposées en France et éventuellement en Europe. Connaissance des débouchés professionnels en adéquation avec la discipline principale pratiquée

Critère : Consistance du projet d'étude et projection réaliste dans l'avenir

La connaissance du cursus

Connaître l'exigence attendue en termes d'heures de cours à suivre et de travail personnel à fournir.

Critère : adéquation entre activité au Conservatoire et hors Conservatoire (compatibilité d'emploi du temps)

7°) Prise en charge des déplacements

Les frais de déplacements pour se rendre sur le centre d'examen sont à la charge des candidats.

Les accompagnateurs et les professeurs des disciplines concernées devront solliciter des ordres de mission auprès de leurs établissements respectifs afin de se rendre sur le lieu d'examen et chaque établissement prendra en charge leurs frais, selon les modalités qui prévalent dans leur collectivité de rattachement.

8°) Résultats et perméabilité des candidats

S'agissant de l'épreuve de sélection à l'entrée en Classe Préparatoire Enseignement Supérieur Musique, les candidats seront présentés par les établissements auprès desquels ils se sont inscrits. Le jury aura donc connaissance du lieu d'inscription du candidat et du nombre de places disponibles en Classe Préparatoire Enseignement Supérieur.

Par conséquent, le candidat s'inscrit en vue d'intégrer un cursus en Classe Préparatoire Enseignement Supérieur Musique dans un seul établissement. Toute inscription multiple, dans une même discipline, sur plusieurs établissements, est donc impossible. Cela est par contre possible pour des disciplines différentes.

Les résultats seront prononcés au nom du Réseau Occitanie Méditerranée, par chaque établissement centre d'examen, à l'issue des épreuves et affichés dans tous les établissements du réseau.

9°) Délibérations et décisions du jury

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

10°) Droits d'inscription et application du règlement intérieur

Concernant les droits d'inscriptions, le règlement intérieur et les modalités relatives à la tarification et au paiement des droits d'inscription de l'établissement dans lequel le candidat s'inscrit s'appliquent.



LETTRÉ DE CADRAGE

VALIDATION DE L'U.V. DOMINANTE DU D.E.M. MUSIQUE CLASSES PRÉPARATOIRES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) SPÉCIALITÉ MUSIQUE, TOUTES ESTHÉTIQUES¹

66

Depuis 2016, avec l'appui de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, les établissements spécialisés d'enseignement artistique se sont engagés dans la construction d'un véritable partenariat interinstitutionnel visant à harmoniser les niveaux, cursus et formations, à favoriser l'émulation entre les élèves de ces établissements, et à apporter une meilleure reconnaissance au niveau national des Diplômes d'Etudes Musicales, Chorégraphiques et Théâtrales, délivrés par chaque établissement.

Parallèlement, un certain nombre d'évolutions législatives et réglementaires sont venues modifier l'organisation des cycles spécialisés, et notamment la Loi Liberté de la Création, Architecture et Patrimoine du 7 juillet 2016 (et en particulier les articles 51 à 53) et l'arrêté du 5 janvier 2018 du Ministère de la Culture, en instaurant - en lieu et place - des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES).

L'arrêté de classement des conservatoires, du 9 août 2022 instaure, sans encore les détailler, des "Cycles Diplômants" en sus des CPES. Le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique est de nouveau en consultation au printemps 2023 et devrait préciser la création des nouveaux diplômes nationaux (DNEM, DNEC et DNET), préparés au sein d'un "cycle diplômant" ou au sein d'une CPES, selon des modalités à préciser.

Forts de ce partenariat instauré dans le cadre des DEM/DEC/DET, les établissements d'enseignement artistique de Béziers Agglomération, Carcassonne Agglo, le Grand Narbonne, Nîmes et Perpignan Méditerranée Métropole se sont engagés dans une démarche d'agrément ministériel en vue de dispenser cet enseignement en CPES.

Le Ministère a, par arrêté du 1er septembre 2020 du Préfet de la Région Occitanie, donné cet agrément pour l'ensemble des disciplines mentionnées dans l'arrêté et l'ensemble des établissements partenaires (Béziers, Carcassonne, Narbonne, Nîmes et Perpignan pour la musique et le théâtre - les mêmes plus Montpellier pour la Danse).

Dans ce cadre, le Réseau Occitanie Méditerranée organise les entrées en CPES en commun avec les conservatoires du ROM. L'établissement organisateur des examens change selon les années.

¹ regroupant les esthétiques "Classique à Contemporain", "Musique ancienne", "Musiques traditionnelles", "Jazz" et "Musiques actuelles amplifiées". A noter que certaines modalités sont spécifiques selon les esthétiques (cf. pour détail le point 4*).

Cette lettre de cadrage élaborée a pour objectif d'apporter les éclaircissements nécessaires quant à la mise en œuvre de la validation en réseau des épreuves de l'U.V. dominante du D.E.M., intégrée aux Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur Musique, pour l'année artistique **2022/2023**.

Nous sommes conscients que l'évolution en cours des textes ministériels perturbe la lisibilité des cursus et des modalités d'examens, en cours d'évolution selon les régions. Le réseau ROM organise ces cursus et examens en synergie entre établissements, et en lien avec le Ministère de la Culture qui en valide l'organisation.

1°) Champ d'application

La présente lettre de cadrage détaille l'organisation et les modalités des épreuves de validation de l'Unité de Valeur de la discipline dominante du D.E.M., pour la spécialité Musique, toutes esthétiques, pour l'ensemble des établissements du réseau conventionné.

2°) Calendrier par esthétiques et disciplines

| Esthétique musicale | Discipline musicale | Horaires et lieu d'examen |
|--------------------------------------|---------------------------------------|---|
| Classique à contemporain | Formation Musicale (épreuves écrites) | Samedi 22 avril, Conservatoire de Nîmes et conservatoire de Perpignan |
| Musiques Actuelles Amplifiées | Toutes options | Mardi 9 mai, Médiateur, Perpignan |
| Classique à contemporain | Guitare, Flûte, | Lundi 5 juin, Le Patio des arts du Grand Narbonne |
| Classique à contemporain | Contrebasse, Violoncelle et Violon | Mardi 6 juin, Conservatoire de Nîmes |
| Musique Ancienne | Flûte à bec | Mercredi 7 juin, Perpignan |
| Classique à contemporain | Accordéon et Harpe | Mercredi 7 juin, Conservatoire de Perpignan |

| | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|--|
| Classique à contemporain | Piano | Jeudi 8 juin, Conservatoire de Perpignan |
| Classique à contemporain | Clarinette, Euphonium et Percussions | Vendredi 9 juin, Conservatoire de Perpignan |
| Classique à contemporain | Formation Musicale (épreuves orales) | Vendredi 9 juin, Conservatoire de Nîmes |
| Musiques Traditionnelles | Musiques traditionnelles (tible) | Samedi 10 juin, Conservatoire de Perpignan |
| Classique à Contemporain | Chant lyrique | Samedi 10 juin Conservatoire de Perpignan |

Nota : les horaires de passages ainsi que de répétitions seront communiqués aux candidats par une convocation individuelle aux épreuves.

Affichage des morceaux imposés :

- Musiques actuelles amplifiées : **mardi 7 mars 2023**
- Classique à contemporain, Musiques ancienne et traditionnelles : **vendredi 7 avril 2023**

3°) Jury de Validation des épreuves terminales du D.E.M. :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, le jury sera composé :

- du directeur de "l'établissement-centre d'examens" ou son représentant, président du jury ;
- une personnalité qualifiée du monde du spectacle vivant ou de l'enseignement artistique, extérieure à l'établissement concerné, selon les esthétiques ;
- un spécialiste au moins de la discipline concernée, n'enseignant pas dans un conservatoire du ROM.

Nota : Les examens d'entrée en CPES et de validation de l'UV dominante du DEM pouvant être organisés simultanément sur les centres d'examens, deux jurys pourront être constitués dans des disciplines différentes.

4°) Modalités d'organisation des épreuves terminales communes du D.E.M.

L'examen de validation de l'UV dominante du DEM comporte l'épreuve suivante :

- une prestation ou une production de travaux en rapport avec la discipline dominante (cf. détails au point suivant)

Nota : La validation des autres Unités de Valeur du D.E.M. est gérée au sein des établissements de rattachement des élèves / étudiants et organisée selon les calendriers et modalités propres à ceux-ci (Cf. règlements des études). Les réunions au sein du ROM tendent à faire converger tous les établissements vers les mêmes modalités de délivrance des UV complémentaires. Lorsque les textes SNOP du Ministère seront officiels, les contenus des nouveaux Diplômes nationaux seront harmonisés au plus tôt.

5°) Modalités spécifiques, par esthétique, d'organisation de l'examen de validation de l'UV dominante du DEM

Pour les candidats en Musiques actuelles amplifiées,

- Une prestation publique en groupe de 20 mn minimum (30 mn maximum), avec un nombre de morceaux indifférents, constituée de compositions originales, pouvant toutefois inclure une réappropriation artistiquement cohérente.

Pour les candidats de disciplines instrumentales, Classique à contemporain,

- Une Prestation instrumentale comprenant :
 - Un morceau imposé (à préparer en 8 semaines.)
 - Un complément de programme

Au moins une de ces œuvres doit être une œuvre d'écriture contemporaine (après 1945). La durée d'exécution du programme est de 20 mn (25 minutes maximum).

En cas de dépassement de la durée maximale autorisée, le jury sera autorisé à interrompre le candidat.

Pour les candidats en discipline Formation Musicale,

- Les examens d'entrée se divisent en deux types d'épreuves (sujets communs aux conservatoires du ROM) : écrites et orales. L'épreuve écrite se déroule dans chacun des établissements présentant des candidats, tandis que l'épreuve orale se tient dans un établissement-centre d'examen.

Pour les candidats en Chant Lyrique, Classique à contemporain,

- Une Prestation vocale :
 - pas de programme imposé, mais le candidat devra présenter un programme d'une durée de 20mn (25 minutes maximum), en trois langues différentes. Au moins une de ces œuvres doit être une œuvre d'écriture contemporaine (après 1945).

En cas de dépassement de la durée maximale autorisée, le jury sera autorisé à interrompre le candidat.

Pour les candidats en Musiques Traditionnelles,

- Une Prestation ou production de travaux en rapport avec la discipline dominante :
 - Un morceau imposé
 - Un complément de programme
 - Un mémoire sur un sujet au choix du candidat (soutenance de 15 minutes)

Le candidat devra présenter un programme d'une durée de 20mn (25 minutes maximum), composé d'au moins un morceau de sa tradition ainsi qu'une courte prestation sur un deuxième instrument.

En cas de dépassement de la durée maximale autorisée, le jury sera autorisé à interrompre le candidat.

Pour les candidats en Musique Ancienne,

- Une Prestation ou production de travaux en rapport avec la discipline dominante :
 - Un morceau imposé
 - Un complément de programme
 - Un programme de musique d'ensemble (durée maximale de 15 minutes)

Le candidat devra présenter un programme d'une durée de 20mn (25 minutes maximum) à son instrument et un programme d'une durée maximale de 15 minutes en musique d'ensemble, composé d'une œuvre imposée dans le répertoire spécifique et d'un programme libre complémentaire de style et époque différents allant jusqu'à la période contemporaine.

En cas de dépassement de la durée maximale autorisée, le jury sera autorisé à interrompre le candidat.

Pour les candidats en composition instrumentale et vocale ou électroacoustique,

- Présentation d'un dossier artistique, contenant un échantillon représentatif du travail compositionnel du candidat avec diffusion d'enregistrement et / ou exécution en direct, organisées par le candidat et, le cas échéant, copie des partitions à l'attention du jury.

Nota : Pour les disciplines nécessitant un accompagnement, c'est l'établissement qui présente le candidat qui prend en charge le ou les accompagnateur(s). Le centre d'examen met à disposition des locaux adaptés pour le déroulement des épreuves et donne un accès préalable à ces locaux pour des répétitions, selon un planning garantissant l'équité entre les candidats.

6°) Prise en charge des déplacements

Les frais de déplacements pour se rendre sur le centre d'examen sont à la charge des candidats.

Les accompagnateurs et les professeurs des disciplines concernées devront solliciter des ordres de mission auprès de leurs établissements respectifs afin de se rendre sur le lieu d'examen et chaque établissement prendra en charge leurs frais, selon les modalités qui prévalent dans leur collectivité de rattachement.

7°) Résultats des candidats

Les résultats seront prononcés au nom du Réseau Occitanie Méditerranée, par chaque établissement centre d'examen, à l'issue des épreuves et affichés dans tous les établissements du réseau.

L'unité de Valeur dominante du DEM pourra être :

- "acquise" avec mention Bien ou Très Bien
- "non acquise"

8°) Délibérations et décisions du jury

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

CLASSES PREPARATOIRES DEC / DANSE

Durée : 2 à 4 ans

En Danse, il convient de distinguer une phase intermédiaire, la Classe préparatoire au DEC (CP-DEC) plus souple en terme de volume d'enseignement et préparant au diplôme de fin d'études chorégraphiques. Elle concerne la danse classique et la danse contemporaine.

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

72

| DOMINANTE DANSE CLASSIQUE | DOMINANTE DANSE CONTEMPORAINE | DOUBLE DOMINANTE CLASSIQUE - CONTEMPORAIN |
|--|---|---|
| 6 cours de danse Culture chorégraphique Culture musicale Danse* Anatomie - physiologie 1 Atelier pluridisciplinaire au choix | 6 cours de danse Culture chorégraphique Culture musicale Danse Anatomie - physiologie 1 Atelier pluridisciplinaire au choix | 8 cours de danse Culture chorégraphique Culture musicale Danse Anatomie - physiologie 1 Atelier pluridisciplinaire au choix |

** La Culture musicale Danse a pour but d'affiner les processus de sensibilisation à l'écoute musicale, à l'analyse et au commentaire d'écoute, afin d'enrichir la culture générale artistique, la création chorégraphique dans son rapport avec la musique et une autonomie dans la gestion de l'interprétation.*

Le programme aborde en chronologie les grandes périodes musicales de la Renaissance à nos jours ainsi que l'histoire du jazz en interaction avec le contexte historique, artistique et chorégraphique.

Epreuve de la dominante danse classique ou danse contemporaine en vue de l'obtention du DEC

Le DEC (Diplôme d'Etudes Chorégraphiques) peut être présenté dès la fin de la 2^e année.

Le programme pour l'obtention de l'UE dominante du DEC comporte :

Une variation imposée

Une variation libre (composition personnelle ou répertoire)

PROJET ARTISTIQUE – CYCLE 3 ET CPES

MEMENTO

Véritable trait d'union entre un parcours d'études et une vie artistique future, le projet personnel de réalisation artistique (dit Projet artistique) permet de mettre en lumière les aspirations des élèves et des étudiants de notre Conservatoire.

Pour le futur amateur comme pour le futur professionnel, il s'agit d'un temps de réflexion sur son parcours et de projection sur la réalisation d'un projet ponctuel ou à plus long terme.

Positionné à un moment choisi et opportun dans son parcours de formation du cycle 3 ou de la Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES), ce Projet artistique permet à chaque musicien, danseur ou comédien de sortir d'un rituel d'apprentissage, d'investir de nouveaux espaces de création et lieux de diffusion, d'agir en transversalité... d'ouvrir le champ des possibles !

OBJECTIFS

L'étudiant démontre qu'il est capable de **développer une réflexion sur sa pratique artistique.**

Il exprime ainsi sa capacité à analyser, formuler et promouvoir son travail et son identité artistique au sein de l'environnement culturel. Il s'empare de ses apprentissages, devient acteur de sa formation, affirme ses choix personnels et libère son esprit créatif.

Accompagné par l'équipe du Conservatoire, il lui sera demandé de prendre en compte et d'anticiper les aspects techniques et logistiques de son projet.

EVALUATION DE L'U.E. « PROJET ARTISTIQUE »

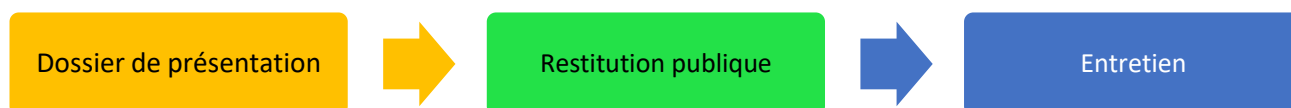
Pour l'obtention de l'U.E. (Unité d'Enseignement), le projet doit donner lieu à une **restitution publique suivie d'un entretien** évalué par l'équipe pédagogique et la Direction du Conservatoire.

La durée de la restitution est de :

De 10 à 15 minutes pour les 3^e cycles

De 15 à 20 minutes pour les CPES

Un mois et demi avant la date de restitution, l'étudiant doit remettre au Responsable des études **un dossier complet de présentation du "Projet artistique"** sous la forme qui lui convient le mieux (papier, Powerpoint, DVD, vidéo...).



L'obtention de l'U.E. résulte à la fois de la validation initiale de la Direction, du contrôle et du suivi du tuteur, de la qualité du dossier et de la restitution finale.

Dans les dernières pages de ce mémento, vous trouverez des conseils pour l'élaboration de votre « Dossier de présentation du Projet artistique ».

MODALITES

L'élève peut choisir **l'année la plus propice pour présenter son Projet artistique**. En effet, cette U.E. est à valider à l'intérieur du cycle : il est tout à fait possible de présenter le projet en 1^{ère} année de cycle 3 ou en 1^{ère} année de CPES, au milieu du cycle ou alors en dernière année.

Il est toutefois important que l'étudiant se pose certaines questions dès à présent :

Est-ce le bon moment pour débiter ce projet ou dois-je attendre l'an prochain ?

De combien de temps ai-je besoin pour réaliser mon projet (1 ou 2 ans, quelques mois) ?

Combien de temps par semaine puis-je consacrer à l'élaboration/l'organisation ?

Si mon projet est ambitieux, ai-je toutes les ressources pour le mener à bien sur une année ?

Comment vais-je articuler mon projet avec les « obligations » du cursus ?

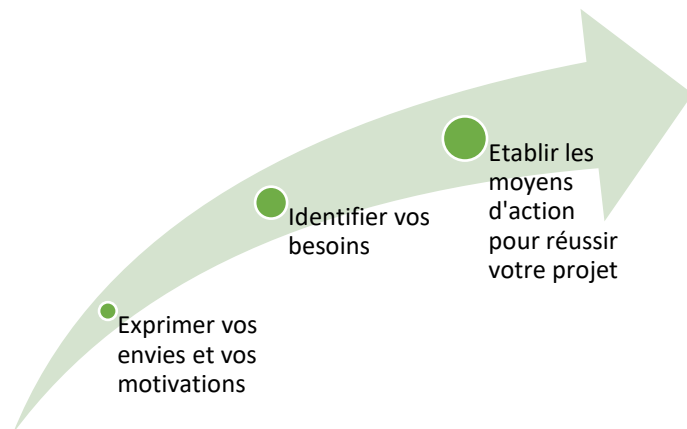
ACCOMPAGNEMENT

Une équipe ressource formée par un professeur référent et le personnel administratif et technique du Conservatoire accompagne les élèves dans les différentes étapes de la construction de leur Projet artistique, du montage à la présentation publique :

- Responsable des études / Conseil pour le montage du projet et la mise en place de partenariats si le projet implique l'association d'autres structures et/ou des personnes extérieures au Conservatoire
- Responsable technique / Accompagnement technique et logistique
- Un professeur référent au choix de l'élève

75

Pour commencer à élaborer votre projet, vous pouvez échanger avec l'enseignant référent et/ou avec le Responsable des études. Ce rendez-vous permettra de :



DEFINIR LE LIEU POUR LA PRESENTATION DU PROJET ARTISTIQUE

Pour les élèves et les étudiants qui souhaitent présenter leur Projet artistique dans les murs d'un théâtre, le Conservatoire met à disposition le plateau du Théâtre Christian Liger. Les dates (préétablies) sont communiquées chaque année et elles sont notées dans la « Fiche Projet artistique ». L'élève doit choisir une date parmi celles proposées.

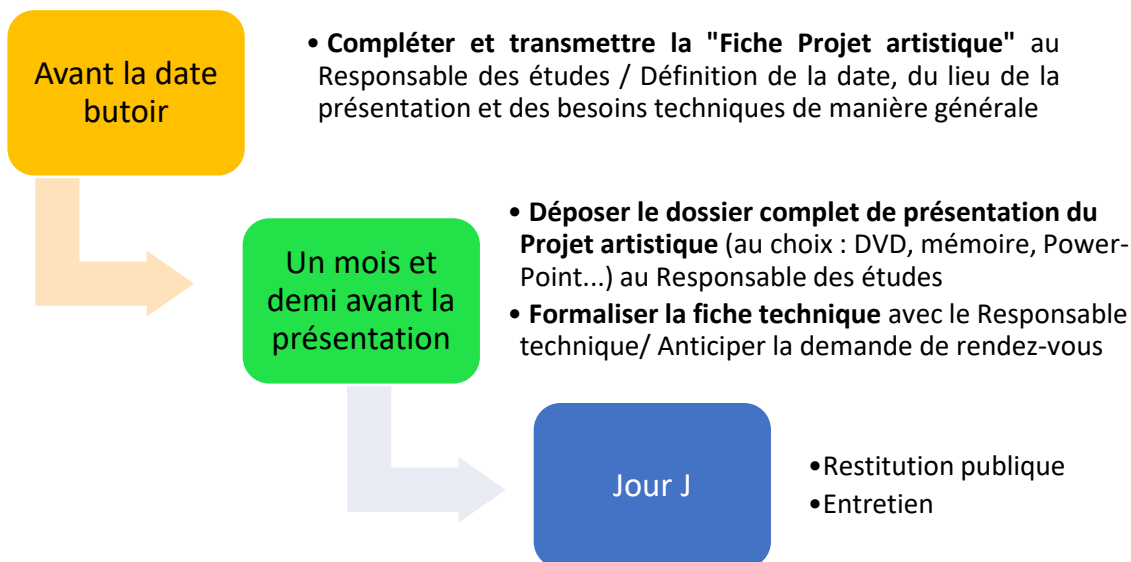
Les élèves et les étudiants qui préfèrent présenter leur Projet artistique dans un lieu autre que ce théâtre – EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), école primaire (en temps scolaire), espace public, musée, etc.) – doivent indiquer le lieu envisagé et les périodes/jours de la semaine possibles dans la « Fiche Projet ». En effet, la mise en place d'un partenariat avec un autre établissement implique une souplesse en termes de calendrier.

CALENDRIER

Pour le bon déroulement de votre Projet artistique, vous devez anticiper un certain nombre d'éléments techniques et matériels. En effet, toute restitution artistique implique une organisation logistique et le concours d'autres corps de métier (régisseurs, techniciens, manutentionnaires, agents d'accueil et/ou de sécurité, etc.).

Ainsi, il convient de **fixer la date et le lieu de la restitution** très rapidement, mais aussi vos **besoins techniques en grandes lignes**. En effet, définir le cadre temporel et matériel vous aidera non seulement à construire votre projet sur des bases solides mais aussi de vous assurer de la bonne disponibilité de l'équipe. Pour ce faire, vous devez remplir la « **Fiche Projet artistique** » avant la date butoir notée dans celle-ci (document disponible au service scolarité).

Par la suite, un **point technique** est à prévoir avec le Responsable technique du Conservatoire. Vous devez convenir d'un rendez-vous avec lui **un mois et demi avant la date de restitution**. Il vous accompagnera dans l'élaboration d'une fiche technique et vous guidera dans la création d'une « conduite »¹.



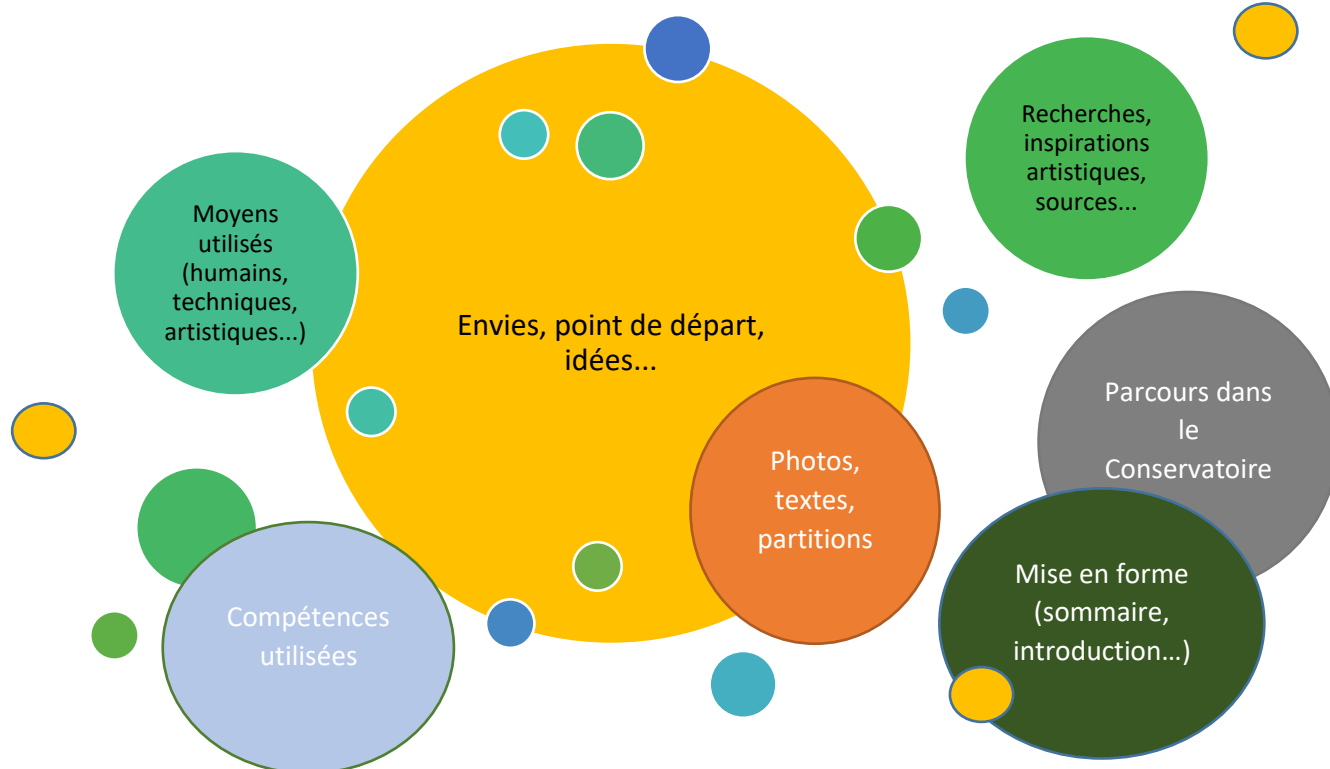
¹ Une « conduite » est le document de référence du spectacle pour les régisseurs. On y note, de manière chronologique, les différents effets de mise en scène (son, lumière, vidéo, mouvements de décors, etc.) en lien avec le déroulé du spectacle (repaires sur un texte, une musique, un déplacement de l'interprète, etc.).

CONSEILS DE PRESENTATION DU « DOSSIER DE PRESENTATION DU PROJET ARTISTIQUE »

Un mois et demi avant la date de restitution, l'étudiant doit remettre au Responsable des études un dossier complet de présentation du "Projet artistique" sous la forme qui lui convient le mieux (papier, PowerPoint, DVD, vidéo...). Il convient d'intégrer les éléments suivants :

- **TITRE DE VOTRE PROJET ARTISTIQUE**
- Nom, prénom
- Nom du professeur référent
- Discipline dominante, cycle et année
- Format du projet (concert, spectacle, etc.) et durée
- Intention artistique, parti pris

Pour décrire et/ou étoffer votre dossier, voici une « boîte à idées »



N'oubliez pas de citer les participants et les collaborateurs (artistes, partenaires, technique...). Un projet se construit en équipe !

Enfin, utiliser un carnet de bord est toujours utile : il vous permettra de consigner vos idées, vos rendez-vous, de noter l'avancée du projet et de mémoriser.

Pour aller plus loin...

Vous pouvez consulter à la bibliothèque du Conservatoire les « Dossiers de présentation des Projets artistiques » des promotions précédentes. N'hésitez pas à les solliciter !